

# MEMORIAL

Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg



# MEMORIAL

Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxemburg

## RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1377

11 juin 2013

### SOMMAIRE

|  |              |  |              |
|--|--------------|--|--------------|
| <b>ABF European Holdings &amp; Co SNC</b> .....            | <b>66052</b> | <b>Hasseberg (Lux) S.à r.l.</b> .....                          | <b>66060</b> |
| <b>AHS International S.A.</b> .....                        | <b>66051</b> | <b>HeraFund SA</b> .....                                       | <b>66050</b> |
| <b>Alma Square Properties S.A.</b> .....                   | <b>66053</b> | <b>Hines - Moorfield Brindley 4 S.à r.l.</b> .....             | <b>66059</b> |
| <b>Amaltea Youth S.A.</b> .....                            | <b>66053</b> | <b>IBR Invest S.A.</b> .....                                   | <b>66054</b> |
| <b>AMP Capital Investors (IDF No. 1) S.A.</b> ..           | <b>66096</b> | <b>IMC Asset Management Luxembourg S.A.</b><br>.....           | <b>66055</b> |
| <b>Arcenciel Holding S.A.</b> .....                        | <b>66051</b> | <b>Intermer S.à r.l.</b> .....                                 | <b>66051</b> |
| <b>Beenyn Investments S.A.</b> .....                       | <b>66052</b> | <b>International Property Partners S.A.</b> ....               | <b>66054</b> |
| <b>Bruminvest S.à r.l.</b> .....                           | <b>66071</b> | <b>Kunang S.à r.l.</b> .....                                   | <b>66062</b> |
| <b>Cenovus International Enterprises S.à r.l.</b><br>..... | <b>66085</b> | <b>LU PC VI S.à r.l.</b> .....                                 | <b>66079</b> |
| <b>CMC Capital Luxembourg 4</b> .....                      | <b>66096</b> | <b>LWM</b> .....   | <b>66054</b> |
| <b>DNA Luxco S.à r.l.</b> .....                            | <b>66083</b> | <b>MAD INK</b> .....   | <b>66056</b> |
| <b>Elle-Effe S.A.</b> .....                                | <b>66057</b> | <b>Matterhorn Vich S.à r.l.</b> .....                          | <b>66050</b> |
| <b>Esko Lux IP S.à r.l.</b> .....                          | <b>66057</b> | <b>Mediabridge S.à r.l.</b> .....                              | <b>66082</b> |
| <b>European Staff Office S.à r.l.</b> .....                | <b>66056</b> | <b>Natixis Bank</b> .....                                      | <b>66057</b> |
| <b>Evolis S.A.</b> .....                                   | <b>66059</b> | <b>NetOne Holdings S.A.</b> .....                              | <b>66064</b> |
| <b>FFH Financial Holding S.A.</b> .....                    | <b>66053</b> | <b>NOBIS Asset Management S.A.</b> .....                       | <b>66058</b> |
| <b>Firelighter (Lux) S.à r.l.</b> .....                    | <b>66096</b> | <b>Nordea Life &amp; Pensions S.A.</b> .....                   | <b>66050</b> |
| <b>Fourth Distribution S.A.</b> .....                      | <b>66056</b> | <b>Organ Holding S.A.</b> .....                                | <b>66058</b> |
| <b>GAMCO International SICAV</b> .....                     | <b>66055</b> | <b>Panattoni Czech Republic Development<br/>S.à r.l.</b> ..... | <b>66081</b> |
| <b>Ghezz Textiles S.A.</b> .....                           | <b>66055</b> | <b>SES</b> .....   | <b>66050</b> |
| <b>Global Facilities S.A.</b> .....                        | <b>66058</b> | <b>The New S.à r.l.</b> .....                                  | <b>66059</b> |
| <b>Gruppo Coin International S.A.</b> .....                | <b>66052</b> |  |              |

**SES, Société Anonyme.**

Siège social: L-6815 Betzdorf, Château de Betzdorf.  
R.C.S. Luxembourg B 81.267.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pierre Margue  
*Vice President, Legal Services, Corporate and Finance*

Référence de publication: 2013052244/11.

(130063588) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 avril 2013.

---

**Matterhorn Vich S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2168 Luxembourg, 127, rue de Mühlenbach.  
R.C.S. Luxembourg B 109.897.

*Extrait des résolutions adoptées en date du 16 Avril 2013, lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire de la Société Matterhorn Vich S.à r.l.*

- L'Assemblée a accepté la démission de M. Thierry TRIBOULOT, de son poste de gérant de la Société avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

MATTERHORN VICH S.À R.L.  
Signature  
*Un mandataire*

Référence de publication: 2013052133/15.

(130063683) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 avril 2013.

---

**Nordea Life & Pensions S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2220 Luxembourg, 562, rue de Neudorf.  
R.C.S. Luxembourg B 35.996.

La Société a été constituée suivant acte reçu par Maître Paul Frieders, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en date du 31 décembre 1990, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 262 du 5 juillet 1991.

Les comptes annuels de la Société au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

NORDEA LIFE & PENSIONS S.A.  
Signature

Référence de publication: 2013052155/15.

(130063693) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 avril 2013.

---

**HeraFund SA, Société Anonyme de Titrisation.**

Siège social: L-2557 Luxembourg, 18, rue Robert Stümper.  
R.C.S. Luxembourg B 161.737.

Suite au transfert du siège social de la société l'adresse professionnelle des administrateurs est modifiée comme suit:

- Monsieur Benoît de FROIDMONT, (administrateur de sociétés), demeurant professionnellement au 18, rue Robert Stümper L-2557 Luxembourg

- Monsieur Adrien ROLLE, (ingénieur commercial), demeurant professionnellement au 18, rue Robert Stümper L-2557 Luxembourg

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2013052045/13.

(130063649) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 avril 2013.

---

**Arcenciel Holding S.A., Société Anonyme Soparfi.**

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.  
R.C.S. Luxembourg B 63.793.

—  
*Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires tenue au siège social à Luxembourg, le 23 avril 2013*

Monsieur DONATI Régis, Monsieur VEGAS-PIERONI Louis et Monsieur REGGIORI Robert sont renommés administrateurs.

Monsieur REGGIORI Robert est nommé Président du Conseil d'administration.

Les mandats viendront à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2016.

Pour extrait sincère et conforme

ARCENCIEL HOLDING S.A.

Louis VEGAS-PIERONI

*Administrateur*

Référence de publication: 2013052431/17.

(130064279) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 avril 2013.

---

**AHS International S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1143 Luxembourg, 2, rue Astrid.  
R.C.S. Luxembourg B 96.749.

—  
**LIQUIDATION JUDICIAIRE**

Par jugement en date du 18 avril 2013, le Tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, siégeant en matière commerciale, a ordonné en vertu de l'article 203 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, la dissolution et la liquidation de la société suivante:

- AHS INTERNATIONAL S.A., ayant eu son siège social à L-1143 Luxembourg, 2, rue Astrid a été déclarée en état de liquidation judiciaire,

Le même jugement a nommé juge commissaire Monsieur Thierry SCHILTZ, juge au Tribunal d'Arrondissement de Luxembourg, et liquidateur Maître Vincent ALLENO, Avocat à la Cour, demeurant à Luxembourg.

Ils ordonnent aux créanciers de faire la déclaration de leurs créances avant le 9 mai 2013 au greffe du Tribunal de Commerce de Luxembourg.

Pour extrait conforme

Maître Vincent ALLENO

*Le Liquidateur*

Référence de publication: 2013052405/20.

(130064765) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 avril 2013.

---

**Intermer S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1128 Luxembourg, 37, Val Saint André.  
R.C.S. Luxembourg B 44.827.

—  
**CLÔTURE DE LIQUIDATION**

Par jugement rendu en date du 18 avril 2013, le Tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, sixième chambre, siégeant en matière commerciale, après avoir entendu le juge-commissaire en son rapport oral, le liquidateur et le Ministère Public en leurs conclusions, déclare closes pour absence d'actif les opérations de liquidation de la société à responsabilité limitée INTERMER, avec siège social à L-1128 Luxembourg, 37, Val St. André, de fait inconnue à cette adresse.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Pierre-Yves MAGEROTTE

*Le liquidateur*

Référence de publication: 2013052071/17.

(130064120) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 avril 2013.

---

**Beenyn Investments S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.  
R.C.S. Luxembourg B 32.958.

—  
*Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires tenue au siège social à Luxembourg, le 19 avril 2013*

Monsieur HEITZ Jean-Marc est révoqué de ses fonctions de commissaire aux comptes

Monsieur VEGAS-PIERONI Louis, expert-comptable, né le 26.09.1967 à Fameck (France), domicilié professionnellement au 17, rue Beaumont, L-1219 Luxembourg, est nommé nouveau commissaire aux comptes. Son mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2014.

Pour extrait sincère et conforme  
BEENYN INVESTMENTS S.A.  
Robert REGGIORI  
*Administrateur*

Référence de publication: 2013052464/17.

(130064422) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 avril 2013.

---

**ABF European Holdings & Co SNC, Société en nom collectif.**

Siège social: L-2310 Luxembourg, 16, avenue Pasteur.  
R.C.S. Luxembourg B 96.924.

—  
Il résulte des résolutions des associés de la Société prises en date du 6 mars 2013 que le mandat des personnes suivantes a été renouvelé et ce jusqu'à l'assemblée générale ordinaire approuvant les comptes clos au 14 mars 2013.

- Peter Russell, gérant;
- Paul Egerton-Vernon, gérant;
- John Boothman, gérant;
- Georges Gudenburg, gérant;
- François Brouxel, gérant.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme.

Luxembourg, le 24 avril 2013.

Référence de publication: 2013052396/17.

(130064559) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 avril 2013.

---

**Gruppo Coin International S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.  
R.C.S. Luxembourg B 19.508.

—  
*Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire tenue le 18 avril 2013*

Sont nommés administrateurs, leurs mandats prendront fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 janvier 2014.

- Monsieur Nicola SCATTOLIN, administrateur de sociétés, demeurant professionnellement Via Terraglio 17, I-30174 Venezia-Mestre, Président.

- Monsieur Luca ZEILANTE, responsable financier, demeurant 62 VIA Ghetto I-31021 Mogliano Veneto, Italie.

- Monsieur Nicola PERIN, administrateur de sociétés, demeurant professionnellement Via Terraglio 17, I-30174 Venezia-Mestre.

Est nommée commissaire aux comptes, son mandat expirant lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 janvier 2014:

- AUDIEX S.A., société anonyme, 9, rue du Laboratoire, L-1911 Luxembourg.

Luxembourg, le 18 avril 2014.

Pour conforme

Référence de publication: 2013052040/20.

(130063659) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 avril 2013.

---

**Alma Square Properties S.A., Société Anonyme.****Capital social: EUR 32.000,00.**

Siège social: L-2430 Luxembourg, 17, rue Michel Rodange.

R.C.S. Luxembourg B 87.957.

—  
EXTRAIT

Par décision de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 27 février 2013: -

- Est acceptée avec effet au 1<sup>er</sup> janvier 2013 la démission de FIDUCIARY & ACCOUNTING SERVICES S.A. en tant que Commissaire aux Comptes.

- Est acceptée avec effet au 1<sup>er</sup> janvier 2013 la nomination de FIDUCIAIRE SEVE S.A. ayant son siège social 12D Impasse Drosbach, L-1882 Luxembourg n°RCS Luxembourg B 82421 en tant que Commissaire aux Comptes en remplacement de FIDUCIARY & ACCOUNTING SERVICES S.A. jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2018.

Luxembourg, le 27 février 2013.

*Pour ALMA SQUARE PROPERTIES S.A.*

Référence de publication: 2013052415/16.

(130064826) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 avril 2013.

**Amaltea Youth S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 143.270.

—  
*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue de manière extraordinaire le 15 avril 2013*

L'assemblée, après lecture de la lettre de démission de Madame Emanuela Corvasce de sa fonction d'administrateur, décide d'accepter cette démission.

L'assemblée nomme comme nouvel administrateur avec effet immédiat, Monsieur Giovanni Spasiano, résidant professionnellement au 19-21 Boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, son mandat ayant comme échéance celle de son prédécesseur.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Société Européenne de Banque

Société Anonyme

*Banque Domiciliataire*

Signatures

Référence de publication: 2013052388/19.

(130064542) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 avril 2013.

**FFH Financial Holding S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 20, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 61.605.

—  
Lors de l'assemblée générale annuelle tenue en date du 23 avril 2013, l'actionnaire unique a pris les décisions suivantes:

1. Renouvellement du mandat de PricewaterhouseCoopers SARL, réviseur d'entreprises agréé, avec siège social au 400, Route d'Esch, L-1471 Luxembourg, pour une période venant à échéance lors de l'assemblée générale annuelle qui statuera sur les comptes de l'exercice social se clôturant au 31 décembre 2013 et qui se tiendra en 2014.

2. Renouvellement du mandat des administrateurs suivants:

- Monsieur Ronald Schokking, demeurant au 76, Glen Rd, M4W 2V6 Toronto, Ontario, Canada

- Monsieur Leo de Waal, demeurant au 10, Rue E. Lavendier, L-1924 Luxembourg

- EEMC S.à.r.l., avec siège social au 21, Rue Michel Lentz, L-6944 Niederanven

pour une période venant à échéance lors de l'assemblée générale annuelle qui statuera sur les comptes de l'exercice social se clôturant au 31 décembre 2017 et qui se tiendra en 2018

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 avril 2013.

Référence de publication: 2013052618/19.

(130064429) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 avril 2013.

**IBR Invest S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée.

R.C.S. Luxembourg B 132.140.

—  
DISSOLUTION

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires, tenue le 31 décembre 2012 à 17h00, que la liquidation de la société, décidée en date du 28 décembre 2012, a été clôturée et que IBR INVEST S.A., société de gestion de patrimoine familial, société de gestion de patrimoine familial a définitivement cessé d'exister. Les livres et documents sociaux sont déposés et conservés pour une période de cinq ans au 42, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg.

Luxembourg, le 18 avril 2013.

*Pour: IBR INVEST S.A.*

Société anonyme liquidée

*Pour le Liquidateur: GRANT THORNTON LUX AUDIT S.A.*

EXPERTA LUXEMBOURG

Société anonyme

Lucile Wernert / Isabelle Marechal-Gerlaxhe

Référence de publication: 2013052726/19.

(130065010) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 avril 2013.

---

**International Property Partners S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée.

R.C.S. Luxembourg B 116.212.

—  
DISSOLUTION

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires, tenue le 31 décembre 2012 à 17h00, que la liquidation de la société, décidée en date du 27 décembre 2011, a été clôturée et que INTERNATIONAL PROPERTY PARTNERS S.A. a définitivement cessé d'exister. Les livres et documents sociaux sont déposés et conservés pour une période de cinq ans au 42, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg.

Luxembourg, le 11 avril 2013.

*Pour: INTERNATIONAL PROPERTY PARTNERS S.A.*

Société anonyme liquidée

*Pour le Liquidateur: GRANT THORNTON LUX AUDIT S.A.*

EXPERTA LUXEMBOURG

Société anonyme

Lucile Wernert / Isabelle Marechal-Gerlaxhe

Référence de publication: 2013052735/19.

(130064589) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 avril 2013.

---

**LWM, Société Anonyme.**

Siège social: L-2370 Howald, 4, rue Peternelchen.

R.C.S. Luxembourg B 69.890.

—  
*Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale annuelle tenue le 25 mars 2013*

L'assemblée a procédé à la réélection des administrateurs suivants:

1. Monsieur Peter KUBICKI, 4, rue Peternelchen, L-2370 Howald, Président
2. Monsieur Eric LECLERC, 4, rue Peternelchen, L-2370 Howald, administrateur délégué
3. Monsieur Stefan STJERNGREN, 4, rue Peternelchen, L-2370 Howald.

Leurs mandats prendront fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2013.

*Pour la société**Un administrateur*

Référence de publication: 2013052793/16.

(130064215) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 avril 2013.

---

**Ghezz Textiles S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.  
R.C.S. Luxembourg B 87.463.

—  
EXTRAIT

Il résulte de la lettre datée du 22 avril 2013 que Monsieur Eddy DÔME a démissionné avec effet immédiat de sa fonction d'administrateur de la Société.

Et de la lettre datée du 1<sup>er</sup> janvier 2012 que Monsieur Gilbert MULLER a démissionné avec effet immédiat de sa fonction d'administrateur de la Société.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 avril 2013.

*Pour la Société*

*Un mandataire*

Référence de publication: 2013052648/16.

(130064325) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 avril 2013.

---

**IMC Asset Management Luxembourg S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.  
R.C.S. Luxembourg B 147.502.

—  
EXTRAIT

En date du 19 avril 2013, l'actionnaire unique a pris les résolutions suivantes:

- La démission de Monsieur Wim Rits, en tant qu'administrateur, est acceptée avec effet au 18 avril 2013.
- La démission de Monsieur Sander Nieuwland, en tant qu'administrateur, est acceptée avec effet au 18 avril 2013.
- Madame Ingeborg Marie Charlotte Schepers, avec adresse professionnelle au WTC D-Tower, Strawinskylaan 377, 1077 XX Amsterdam, Pay-Bas, est élue nouvel administrateur de la société avec effet au 18 avril 2013 et pour un terme qui expirera en 2019.
- Monsieur Jan Vanhoutte, avec adresse professionnelle au 15 rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, est élu nouvel administrateur de la société avec effet au 18 avril 2013 et pour un terme qui expirera en 2019.

Pour extrait conforme.

Luxembourg, le 23 avril 2013.

Référence de publication: 2013052731/18.

(130064257) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 avril 2013.

---

**GAMCO International SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6C, route de Trèves.  
R.C.S. Luxembourg B 155.657.

—  
*Extrait des Décisions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 18 avril 2013*

L'Assemblée générale ordinaire a décidé:

- De réélire Monsieur Anthonie C. van Ekris, Monsieur John Birch et Monsieur Oliver Stahel en tant qu'Administrateurs de la Société et ce jusqu'à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires approuvant les états financiers pour l'année comptable se terminant le 31 décembre 2013;
- De renouveler le mandat de Deloitte Audit en tant que Réviseurs d'entreprise et ce jusqu'à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires approuvant les états financiers pour l'année comptable se terminant le 31 décembre 2013.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 avril 2013.

GAMCO International SICAV

J.P. Morgan Bank Luxembourg S.A.

*Agent domiciliataire*

Référence de publication: 2013052639/20.

(130064116) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 avril 2013.

---

**Fourth Distribution S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8211 Mamer, 53, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 113.450.

LIQUIDATION JUDICIAIRE

Par jugement en date du 18 avril 2013, le Tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, siégeant en matière commerciale, a ordonné en vertu de l'article 203 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, la dissolution et la liquidation de la société suivante:

- FOURTH DISTRIBUTION S.A., ayant eu son siège social à L-8211 Mamer, 53, route d'Arlon a été déclarée en état de liquidation judiciaire,

Le même jugement a nommé juge commissaire Monsieur Thierry SCHILTZ, juge au Tribunal d'Arrondissement de Luxembourg, et liquidateur Maître Vincent ALLENO, Avocat à la Cour, demeurant à Luxembourg.

Ils ordonnent aux créanciers de faire la déclaration de leurs créances avant le 9 mai 2013 au greffe du Tribunal de Commerce de Luxembourg.

Pour extrait conforme  
Maître Vincent ALLENO  
Le Liquidateur

Référence de publication: 2013052609/20.

(130064767) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 avril 2013.

**European Staff Office S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 155.754.

Il résulte du contrat de vente en date du 1<sup>er</sup> janvier 2013 que les parts sociales de la société de EUR 124,- chacune, seront désormais réparties comme suit:

| Désignation de l'actionnaire  | Nombre de parts sociales |
|---|--------------------------|
| Finnish Staff Office Oy Pori<br>Ourintie 15, 28600 Pori, Finlande ..... | 100                      |
| West Coast Consulting Oy<br>PL4, 28 131 Pori, Finlande .....            | 0                        |
| TOTAL .....   | 100                      |

Luxembourg, le 24 avril 2013.

Référence de publication: 2013052580/18.

(130064606) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 avril 2013.

**MAD INK, Société Anonyme.**

Siège social: L-2737 Luxembourg, 15, rue Wurth-Paquet.

R.C.S. Luxembourg B 150.301.

*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue au siège de la société, extraordinairement en date du 7 décembre 2012 à 10.00 heures*

L'assemblée générale révoque avec effet immédiat la société GRANT THORNTON LUX AUDIT S.A. de son poste de commissaire aux comptes.

Est nommée comme nouveau commissaire aux comptes jusqu'à l'issue de l'assemblée générale ordinaire de l'an 2014, la société FIRELUX S.A., inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 84589, avec siège social à L – 9053 Ettelbruck, 45, Avenue J.F. Kennedy.

Pour extrait sincère et conforme  
L'administrateur

Référence de publication: 2013052831/16.

(130064551) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 avril 2013.

**Elle-Effe S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.  
R.C.S. Luxembourg B 87.446.

*Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires tenue au siège social à Luxembourg, le 19 avril 2013*

Monsieur HEITZ Jean-Marc est révoqué de ses fonctions de commissaire aux comptes.

Monsieur VEGAS-PIERONI Louis, expert-comptable, né le 26.09.1967 à Fameck (France), domicilié professionnellement au 17, rue Beaumont, L-1219 Luxembourg, est nommé nouveau commissaire aux comptes. Son mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2015.

Pour extrait sincère et conforme  
ELLE-EFFE S.A.  
Alexis DE BERNARDI  
Administrateur

Référence de publication: 2013052586/17.

(130064424) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 avril 2013.

**Esko Lux IP S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1945 Luxembourg, 3, rue de la Loge.  
R.C.S. Luxembourg B 147.953.

EXTRAIT

Il résulte d'une convention sous seing privé en date du 20 décembre 2011 que:

ESKO NV S.A. a cédé les 1 000 000 parts sociales qu'elle détenait dans le capital de la société ESKO Lux IP S.à r.l à la société ESKO-Graphics BVBA.

L'associé de la société ESKO Lux IP S.à r.l. est désormais:

|                          |                 |
|--------------------------|-----------------|
| ESKO-Graphics BVBA ..... | 1 000 000 parts |
| TOTAL .....              | 1 000 000 parts |

Luxembourg, le 24 avril 2013.

Pour extrait conforme  
TREUCONSULT SA  
3, RUE DE LA LOGE  
L-1945 LUXEMBOURG  
Pour mandat  
Signature

Référence de publication: 2013052578/21.

(130064985) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 avril 2013.

**Natixis Bank, Société Anonyme.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 51, avenue J.F. Kennedy.  
R.C.S. Luxembourg B 32.160.

*Extrait du procès-verbal du conseil d'administration du 14 février 2012*

Il résulte du Procès-Verbal du Conseil d'Administration de Natixis Bank tenu le 14 février 2012 que:

**II. DÉMISSION D'UN ADMINISTRATEUR**

Le président informe le Conseil d'Administration que Monsieur François MAINARD, né le 03/07/1953 à Nantes (F 44) a donné sa démission de son mandat d'administrateur le 15 novembre 2011.

Luxembourg, le 17 avril 2013.

Pour Extrait conforme  
Evelyne Etienne  
Directeur Général Adjoint

Référence de publication: 2013052868/16.

(130064955) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 avril 2013.

**NOBIS Asset Management S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1319 Luxembourg, 157, rue Cents.

R.C.S. Luxembourg B 129.070.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 avril 2013.

Sabine Hinz

*Mandataire*

Référence de publication: 2013052893/12.

(130064258) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 avril 2013.

**Organ Holding S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1840 Luxembourg, 43, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 116.119.

## EXTRAIT

Il résulte de la décision prise par l'actionnaire unique de la Société en date du 22 avril 2013 que

1. Est nommé à la fonction d'administrateur de la Société:

- Madame Aline Miquel, Administrateur de société, avec adresse professionnelle au 43, Boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg; avec effet au 1<sup>er</sup> janvier 2013;

en remplacement de Monsieur Muller Gilbert. Le mandat des administrateurs prendra fin lors de l'assemblée générale des actionnaires qui se tiendra en 2015.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 avril 2013.

*Pour la Société**Un mandataire*

Référence de publication: 2013052905/18.

(130064345) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 avril 2013.

**Global Facilities S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-3372 Leudelange, 2, rue Léon Laval.

R.C.S. Luxembourg B 85.115.

*Extrait de l'assemblée générale ordinaire en date du 23 avril 2013 à Luxembourg*

L'assemblée générale constate que les mandats des administrateurs et du réviseur d'entreprises agréée sont venus à échéance.

L'assemblée générale renouvelle les mandats des administrateurs comme suit jusqu'à l'assemblée générale de l'année 2014:

Monsieur Marc Adler, administrateur, président du Conseil d'Administration, avec adresse à L-3362 Leudelange, 26, rue de la Montée.

Monsieur Jean-Luc Santinelli, administrateur, avec adresse à L-8132 Bridel, 12, rue François Christian Gerden.

Monsieur Mil Kieffer, administrateur, avec adresse à L-1870 Luxembourg, 32, Kohlenberg.

Monsieur Pierre-Emil Kieffer, administrateur, avec adresse professionnelle à L-1882 Luxembourg, 9, rue Guillaume Kroll.

L'assemblée générale décide de renouveler le mandat du réviseur d'entreprises agréée comme suit jusqu'à l'assemblée générale de l'année 2014:

Interaudit Sàrl, RCS B29.501 avec siège social à L-1511 Luxembourg, 119, avenue de la Faïençerie.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Fiduplan S.A.

Référence de publication: 2013052653/24.

(130064499) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 avril 2013.

**Hines - Moorfield Brindley 4 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: GBP 11.056.804,00.**

Siège social: L-1150 Luxembourg, 205, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 153.943.

—  
*Extrait du procès-verbal des résolutions de l'Associé Unique prises en date du 22 avril 2013*

L'Associé Unique de Hines - Moorfield Brindley 4 S.à r.l. (la "Société") a décidé comme suit:

- D'accepter la démission de:

\* Monsieur Kenneth MacRae en tant que gérant A de la Société à partir du 22 avril 2013;

- De nommer:

\* Monsieur Jean-Baptiste Willot, résidant professionnellement au 205, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg, en tant que gérant A de la Société à partir du 22 avril 2013.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 avril 2013.

Hines - Moorfield Brindley 4 S.à r.l.

Référence de publication: 2013052679/17.

(130064371) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 avril 2013.

**The New S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-8510 Redange-sur-Attert, 64, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 172.641.

—  
Par la présente, je soussigné Monsieur Steve Merges, demeurant professionnellement au 64, Grand-rue; L-8510 Redange/Attert, déclare donner ma démission de mon poste de gérant technique de la société The New S.à r.l. sise au 64 Grand-Rue, L-8510 Redange/Attert RC B172.641 constituée le 07 novembre 2012 devant Maître Edouard Delosch, notaire de Résidence à Diekirch, à dater de ce jour.

Redange, le 22 avril 2013.

Référence de publication: 2013053045/12.

(130064201) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 avril 2013.

**Evolis S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée.

R.C.S. Luxembourg B 66.121.

—  
Par décision de l'assemblée générale ordinaire tenue extraordinairement le 12 avril 2013, la cooptation en date du 15 mars 2012 de Madame Marie-Laurence THILL, 42, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg, au Conseil d'Administration et la démission à cette même date de Madame Marie BOURLOND du Conseil d'Administration ont été ratifiées. Le mandat du nouvel administrateur définitivement élu, s'achèvera avec ceux des autres administrateurs, à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2016.

Lors de cette même assemblée générale ordinaire tenue extraordinairement, Monsieur Cédric JAUQUET, 42, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg a été nommé administrateur en remplacement de l'Administrateur démissionnaire Monsieur Guy KETTMANN. Son mandat s'achèvera à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2016.

De plus, à cette même date, Monsieur Geoffrey HUPKENS; 42, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg ont été nommés administrateur avec effet rétroactif au 05 décembre 2012 en remplacement de l'Administrateur démissionnaire Monsieur Olivier LECLIPTEUR.

Son mandat s'achèvera à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2016.

Luxembourg, le 15 AVR. 2013.

*Pour: EVOLIS S.A.*

Société anonyme

Experta Luxembourg

Société anonyme

Cindy Szabo / Johanna Tenebay

Référence de publication: 2013053139/25.

(130064907) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 avril 2013.

**Hasseberg (Lux) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 17.006,00.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 175.810.

In the year two thousand and thirteen, on the tenth of April.

Before Us Maître Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg).

**THERE APPEARED:**

Stichting Administratiekantoor Hasseberg, with registered office at Prins Bernhardplein 200, NL-1097 JB Amsterdam and registered with the Dutch Commercial Register under number 57399077 (the "Sole Shareholder"),

here represented by Mrs Corinne PETIT, employee, residing professionally at 74, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal in Amsterdam (The Netherlands) on April 8<sup>th</sup>, 2013.

The said proxy, initialled "ne varietur" by the proxyholder of the appearing party and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The appearing party is acting in its capacity as Sole Shareholder of Hasseberg (Lux) S.à r.l., a société à responsabilité limitée, having its registered office at 65, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 175.810 (the "Company") and, incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary, dated March 6<sup>th</sup>, 2013, whose articles of incorporation have not been published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations yet (the "Articles").

The Sole Shareholder, acting in its capacity as sole shareholder of the Company and represented as stated here above, hereby passes the following written resolutions in accordance with the provisions of article 200-2 of the Luxembourg law of August 10<sup>th</sup>, 1915 on commercial companies, as amended from time to time:

*First resolution*

The Sole Shareholder resolves to increase the share capital of the Company by an amount of six euro (EUR 6) so as to raise it from its present amount of seventeen thousand euro (EUR 17,000) to seventeen thousand and six euro (EUR 17,006) by the issue of:

- one (1) new class A shares,
- one (1) new class B shares,
- one (1) new class C shares,
- one (1) new class D shares,
- one (1) new class E shares,
- one (1) new class F shares,

with a nominal value of one euro (EUR 1) each and having the rights and obligations set out in the Articles (the "New Shares"), each of such New Shares being paid up by way of contribution in cash, together with a share premium in a total amount of nine million one hundred fifty-five thousand one hundred fifty euro and eighty-five cents (EUR 9,155,150.85).

*Subscription and Payment*

The Sole Shareholder declares to subscribe to the New Shares, fully paid up by a contribution in cash of an aggregate amount of nine million one hundred fifty-five thousand one hundred fifty-six euro and eighty-five cents (EUR 9,155,156.85) of which the amount of six euro (EUR 6) is allocated to the share capital and the amount of nine million one hundred fifty-five thousand one hundred fifty euro and eighty-five cents (EUR 9,155,150.85) is allocated to the share premium account of the Company (the "Contribution in Cash").

The funds corresponding to the Contribution in Cash are now at the disposal of the Company, proof of which had been produced to the undersigned notary.

*Second resolution*

Further to the above resolution, the Sole Shareholder resolves to amend the first paragraph of article 5 of the Articles which shall now read as follows:

**" 5. Share capital.**

5.1 The corporate capital is fixed at seventeen thousand and six euro (EUR 17,006), represented by seventeen thousand six (17,006) shares having each a nominal value of one euro (EUR 1) and divided into:

- twelve thousand five hundred and one (12,501) class A shares,
- nine hundred and one (901) class B shares,
- nine hundred and one (901) class C shares,

- nine hundred and one (901) class D shares,  
- nine hundred and one (901) class E shares,  
- nine hundred and one (901) class F shares,  
together referred to as the "Class of Shares" or the "Shares" and having such rights and features as set out in the Articles."

#### *Statement*

The undersigned notary, who understands and speaks English and French, states herewith that, on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearing party, and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, at the date indicated at the beginning of the document.

After reading the present deed to the mandatory of the appearing party, acting as said before, known to the notary by name, first name, civil status and residence, the said mandatory has signed with Us, the notary, the present deed.

#### **Suit la traduction en français du texte qui précède:**

L'an deux mille treize, le dix avril.

Par-devant Nous, Maître Martine SCHAEFFER, notaire résidant à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

#### **A COMPARU:**

Stichting Administratiekantoor Hasseberg, ayant son siège social à Prins Bernhardplein 200, NL-1097 JB Amsterdam et immatriculée auprès du Dutch Commercial Register sous le numéro 57399077 (l'"Associé Unique"),

ici représenté par Madame Corinne PETIT, prénommée, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé à Amsterdam (Pays-Bas) en date du 8 avril 2013.

Laquelle procuration signée «ne varietur» par le mandataire des comparantes et par le notaire restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités d'enregistrement.

La partie comparante agissant en tant qu'Associé Unique de Hasseberg (Lux) S.à r.l., une société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 65, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 175.810 (la "Société") et constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 6 mars 2013, dont les statuts n'ont pas encore été publiés au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (les "Statuts").

L'Associé Unique agissant en tant qu'associé unique de la Société et représenté comme indiqué ci-dessus, prend les résolutions suivantes conformément aux dispositions de l'article 200-2 de la loi luxembourgeoise sur les sociétés commerciales du 10 août 1915, telle que modifiée le cas échéant:

#### *Première résolution*

L'Associé Unique décide d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de six euros (EUR 6.-) afin de porter son montant actuel de dix-sept mille euros (EUR 17.000.-) à dix-sept mille six euros (EUR 17.006.-) par l'émission de:

- une (1) nouvelle part sociale de classe A,
- une (1) nouvelle part sociale de classe B,
- une (1) nouvelle part sociale de classe C,
- une (1) nouvelle part sociale de classe D,
- une (1) nouvelle part sociale de classe E,
- une (1) nouvelle part sociale de classe F,

d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune ayant les droits et obligations définis dans les Statuts (les "Nouvelles Parts Sociales"), chacune de ces Nouvelles Parts Sociales étant libérée au moyen d'un apport en numéraire, ensemble avec une prime d'émission d'un montant total de neuf millions cent cinquante-cinq mille cent cinquante euros et quatre-vingt-cinq centimes (EUR 9.155.150,85).

#### *Souscription et Paiement*

L'Associé Unique déclare souscrire aux Nouvelles Parts Sociales entièrement libérées par un apport en numéraire d'un montant total de neuf millions cent cinquante-cinq mille cent cinquante-six euros et quatre-vingt-cinq centimes (EUR 9.155.156,85) dont le montant de six euros (EUR 6.-) est alloué au capital social de la Société et le montant de neuf millions cent cinquante-cinq mille cent cinquante euros et quatre-vingt-cinq centimes (EUR 9.155.150,85) est alloué au compte de prime d'émission de la Société (l'"Apport en Numéraire").

Les fonds correspondant à cet Apport en Numéraire sont maintenant à la disposition de la Société, ce qui a été prouvé au notaire soussigné.

### Deuxième résolution

Suite à la résolution ci-dessus, l'Associé Unique décide de modifier le premier paragraphe de l'article 5 des Statuts de la Société, qui se lira désormais comme suit:

#### " 5. Capital social.

5.1 Le capital souscrit est fixé à dix-sept mille six euros (EUR 17.006.-), représenté par dix-sept mille six (17.006) parts sociales, ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1.-) chacune, réparties comme suit:

- douze mille cinq cent une (12.501) parts sociales de catégorie A,
- neuf cent une (901) parts sociales de catégorie B,
- neuf cent une (901) parts sociales de catégorie C,
- neuf cent une (901) parts sociales de catégorie D,
- neuf cent une (901) parts sociales de catégorie E,
- neuf cent une (901) parts sociales de catégorie F,

ensemble dénommées les "Catégories de Parts Sociales" ou les "Parts Sociales" et ayant les mêmes droits et obligations tels que définis dans les Statuts."

#### Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais et le français, déclare par les présentes, qu'à la requête de la partie comparante le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête de la même partie comparante, et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise prévaudra.

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte à la mandataire de la partie comparante, agissant comme dit ci-avant, connue du notaire par nom, prénom, état civil et domicile, ladite mandataire a signé avec Nous, le notaire, le présent acte.

Signé: C. Petit et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 12 avril 2013. LAC/2013/16980. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): Irène Thill.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, aux fins de LA publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 avril 2013.

Référence de publication: 2013049228/134.

(130060315) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 avril 2013.

#### **Kunang S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-5550 Remich, 32, rue de Macher.

R.C.S. Luxembourg B 176.597.

#### STATUTS

L'an deux mil treize, le cinq avril.

Pardevant Maître Léon Thomas dit Tom METZLER, notaire de résidence à Luxembourg.

#### A COMPARU:

Monsieur Nima Tshering BHUTIA, restaurateur, né à Darjeeling (Inde), le 6 mai 1976, demeurant à L-1332 Luxembourg, 17, rue Chicago.

Lequel comparant a requis le notaire instrumentant de documenter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée unipersonnelle qu'il déclare constituer:

**Art. 1<sup>er</sup>.** La société à responsabilité limitée prend la dénomination de "KUNANG S.à r.l.".

**Art. 2.** Le siège de la société est établi à Remich.

Il pourra être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision de l'assemblée générale des associés.

**Art. 3.** La société a pour objet l'exploitation d'un restaurant indien avec le débit de boissons alcooliques et non.

Elle pourra faire toutes opérations industrielles, commerciales ou financières, mobilières ou immobilières, se rattachant directement ou indirectement à son objet social ou qui sont de nature à en faciliter l'extension ou le développement.

**Art. 4.** La durée de la société est illimitée.

**Art. 5.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année. Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la société pour finir le trente et un décembre deux mil treize.

**Art. 6.** Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500.-) représenté par cent (100) parts sociales de cent vingt-cinq euros (EUR 125.-) chacune.

**Art. 7.** Chaque part sociale donne droit à une fraction proportionnelle dans l'actif social et dans les bénéfices.

**Art. 8.** Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Elles ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

**Art. 9.** La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, choisis par les associés qui fixent leurs pouvoirs. Ils peuvent être à tout moment révoqués par décision des associés.

A moins que les associés n'en décident autrement, le ou les gérants ont les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société en toutes circonstances.

**Art. 10.** Simples mandataires de la société, le ou les gérants ne contractent en raison de leurs fonctions aucune obligation personnelle relativement à celles-ci, ils ne seront responsables que de l'exécution de leur mandat.

**Art. 11.** Le décès, l'interdiction ou la faillite de l'un des associés n'entraîneront pas la dissolution de la société. Les héritiers de l'associé prédécédé n'auront pas le droit de faire apposer des scellés sur les biens et valeurs de la société. Pour faire valoir leurs droits, ils devront se tenir aux valeurs constatées dans le dernier bilan social.

**Art. 12.** Chaque année, le 31 décembre, il sera dressé un inventaire de l'actif et du passif de la société. Le bénéfice net constaté, déduction faite des frais généraux, traitements et amortissements, sera réparti de la façon suivante:

- cinq pour cent (5,00 %) pour la constitution d'un fonds de réserve légal, dans la mesure des dispositions légales;
- le solde restera à la libre disposition des associés.

**Art. 13.** En cas de dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, désignés par les associés.

**Art. 14.** Lorsque la société ne comporte qu'un seul associé, l'associé unique exerce les mêmes pouvoirs que ceux attribués à l'assemblée des associés dans la société à responsabilité limitée.

Les décisions de l'associé unique prises dans ce cadre sont inscrites sur un procès-verbal ou établies par écrit. De même, les contrats conclus entre l'associé unique et la société représentée par lui sont inscrits sur un procès-verbal ou établis par écrit. Cette disposition n'est pas applicable aux opérations courantes conclues dans les conditions normales.

**Art. 15.** Tous les points non expressément prévus aux présents statuts seront déterminés en accord avec la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et ses modifications ultérieures.

#### *Souscription et Libération.*

Les cent (100) parts sociales ont été souscrites par Monsieur Nima Tshering BHUTIA, prénommé, et ont été intégralement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500.-) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ce que l'associé unique reconnaît.

#### *Frais*

Le montant des frais généralement quelconques incombant à la société en raison de sa constitution s'élève approximativement à mille euros (EUR 1.000.-).

#### *Déclaration*

L'associé déclare, en application de la loi du 12 novembre 2004, telle qu'elle a été modifiée par la suite, être le bénéficiaire réel de la société faisant l'objet des présentes et certifie que les fonds/biens/droits ayant servi à la libération du capital social n'ont pas provenu d'activités constituant une infraction visée aux articles 506-1 du Code Pénal et 8-1 de la loi modifiée du 19 février 1973 concernant la vente de substances médicamenteuses et la lutte contre la toxicomanie (blanchiment) ou d'actes de terrorisme tels que définis à l'article 135-1 du Code Pénal (financement du terrorisme), respectivement que la société ne se livre pas à des activités ci-dessus émargées.

#### *Assemblée générale extraordinaire*

Ensuite l'associé unique, représentant l'intégralité du capital social, agissant en lieu et place de l'assemblée générale extraordinaire a pris les décisions suivantes:

- L'adresse de la société est à L-5550 Remich, 32, rue de Macher.
- Est nommé gérant unique pour une durée indéterminée, Monsieur Nima Tshering BHUTIA, prénommé.
- La société se trouve engagée en toutes circonstances par la seule signature du gérant unique.

DONT ACTE, fait et passé, date qu'en tête des présentes, à Luxembourg-Bonnevoie, en l'Etude.

Et après lecture faite et interprétation donnée en une langue de lui connue au comparant, connu du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: Nima Tshering BHUTIA, Tom METZLER.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 08 avril 2013. Relation: LAC/2013/15945. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Irène THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C.

Luxembourg, le 15 avril 2013.

TOM METZLER.

Référence de publication: 2013049587/82.

(130060155) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 avril 2013.

**NetOne Holdings S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1417 Luxembourg, 4, rue Dicks.

R.C.S. Luxembourg B 123.291.

In the year two thousand and thirteen, on the fifth day of April.

Before us Maître Henri HELLINCKX, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Was held an Extraordinary General Meeting of the Shareholders ("the Meeting") of NETONE HOLDINGS S.A., Société Anonyme, with registered office at 4, rue Dicks, L-1417 Luxembourg (the "Company"), incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary, then residing in Mersch, on December 1, 2006, published in the Mémorial Recueil des Sociétés et Associations on the 7<sup>th</sup> day of March 2007 (n°320).

The articles of association were amended and restated by the undersigned notary on the 14<sup>th</sup> day of February 2007, published in the Mémorial Recueil des Sociétés et Associations on the 23<sup>rd</sup> day of May 2007 (n°951).

The Meeting was opened at 4:30 p.m. with Mr David De Pasquale, attorney at law, residing professionally in Luxembourg, acting as chairman.

The chairman appointed Mrs Arlette Siebenaler, private employee, residing professionally in Luxembourg, as secretary and scrutineer.

The chairman declared and requested that the notary record:

I. That the shareholders present or represented and the number of their shares are shown on an attendance list, signed by the chairman, the secretary, the scrutineer and the undersigned notary. The attendance list and all related proxies shall be annexed to this document, which shall be filed with the registration authorities.

II.- As it appears from the attendance list that all the shareholders are present or duly represented at the present extraordinary general meeting, the Meeting is regularly constituted and can validly decide on all items on the agenda, which items the shareholders declare having had full knowledge prior to the Meeting.

III.- That the agenda of the extraordinary general meeting is as follows:

- (1) Conversion of the Class A and Class B shares into ordinary shares;
- (2) Restatement of the articles of association of the Company in their entirety; and
- (3) Appointment of directors.

The foregoing statements and observations having been unanimously approved by the Meeting, the same then took the following resolutions unanimously:

*First Resolution*

The Meeting decides to convert all of the existing twenty-five thousand eight hundred (25,800) Class A shares issued by the Company and all of the existing thirty-five thousand eight hundred thirty-four (35,834) Class B shares issued by the Company, each Class A share and each Class B share with a par value of one euro and twenty-four cents (EUR 1.24) into sixty-one thousand six hundred thirty-four (61,634) ordinary shares, each with a par value of one euro twenty-four cents (EUR 1.24) and each share having the rights, advantages and obligations established by the law dated August 10, 1915 on commercial companies, as amended from time to time (the "Law").

*Second Resolution*

The Meeting resolves to amend and restate the articles of association in their entirety so that they shall be as follows:

**Denomination - Registered office - Duration - Object - Capital**

**Art. 1. Form, Name.** There is formed a public limited liability company (société anonyme) under the name of NETONE HOLDINGS S.A. (hereafter "the Company") which shall be governed by the laws of Luxembourg, in particular by the Law, as well as by the present articles of association (hereafter "the Articles").

**Art. 2. Registered office.** The registered office of the Company shall be in the City of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

The registered office of the Company may be transferred to any place within the City of Luxembourg by means of a resolution of the board of directors.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

In the event that the board of directors determines that extraordinary political, economic or social developments have occurred or are imminent that would interfere with the normal operations of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad, until the complete cessation of such extraordinary circumstances. Any temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of the registered office, shall remain a Luxembourg company. Such temporary measures shall be taken and notified to any interested parties by the board of directors or by such body or persons duly authorized and entrusted with the daily management of the Company by the board of directors.

**Art. 3. Object.** The object of the Company is the acquisition of participations, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever and the administration, management, control, development and sale of such participations. The Company may in particular acquire by way of subscription, purchase, exchange or in any other manner any stock, shares and/or other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and/or other debt instruments and more generally any securities and/or financial instruments issued by any public or private entity whatsoever. It may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise. It may further make direct or indirect real estate investments and invest in the acquisition and management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin whatsoever.

The Company may borrow in any form whatsoever. It may issue notes, bonds and debentures and any kind of debt and/or equity securities. The Company may lend funds including, without limitation, the proceeds of any borrowings and/or issuance of debt or equity securities to its subsidiaries, affiliated companies and/or any other companies, and the Company may also give guarantees, pledge, transfer, encumber or otherwise create and grant security over all or some of its assets in order to guarantee its own obligations and undertakings and/or the obligations and undertakings of any other company, and, generally, for its own benefit and/or the benefit of any other company or person, in each case to the extent those activities are not considered as regulated activities of the financial sector.

The Company may generally employ any techniques and instruments relating to its investments for the purpose of their efficient management, including techniques and instruments designed to protect the Company against credit, currency exchange, interest rate risks and other risks.

The Company may generally carry out any operations and transactions, which directly or indirectly favor or relate to its object.

**Art. 4. Duration.** The duration of the Company shall be for an indefinite period of time.

The Company may be dissolved at any time by a resolution of the general meeting of the shareholders, adopted in the manner required to amend the Articles.

**Art. 5. Share capital.** The Company has a share capital of seventy-six thousand four hundred twenty-six euro and sixteen cents (EUR 76,426.16), divided into sixty-one thousand six hundred thirty four (61,634) shares, each with a par value of one euro twenty-four cents (EUR 1.24) per share, entirely paid in (the "Shares").

The share capital of the Company may at any time be increased or reduced by a resolution of the general meeting of shareholders, adopted in the manner required to amend the Articles.

In addition to the share capital, a share premium account may be established into which any premium paid in addition to the par value on any share shall be transferred. Funds in the premium account may be used for the payment of any Shares which the Company may from time to time redeem from its shareholders or to offset any net realized losses, to make distributions to the shareholders or to allocate funds to the legal reserve.

The Company may, to the extent permitted by and pursuant to the terms of the Law, redeem its own Shares.

**Art. 6. Form of Shares, Share register.** All Shares of the Company shall be issued in registered form only.

All issued Shares shall be entered in the share register to be maintained by the board of directors, and such register shall contain the name of each owner of Shares, his address and the number of Shares held by him.

Inclusion of the shareholder's name in the share register evidences his right of ownership of such Shares. A certificate shall be delivered upon request to the shareholder. Such certificate shall be signed by two members of the board of directors. The signatures shall be either handwritten or printed.

All share transfers shall be recorded in the share register by a written declaration of transfer to be inscribed in the share register, dated and signed by the transferor and transferee, or by persons holding suitable powers of attorney, and, each time, together with the delivery of the relevant certificate, if issued, and in accordance with article 1690 of the Luxembourg civil code. The Company may also accept and enter in the share register a transfer on the basis of correspondence or other documents recording the agreement between the transferor and the transferee for the specific share transfer which it is required to register, such registration to be signed by two members of the board of directors or by one or several persons duly authorized by the board of directors.

Shareholders shall provide the Company with an address to which all notices and announcements should be sent. Such address will also be entered into the share register.

In the event that a shareholder does not provide an address, the Company may permit a notice to that effect to be entered into the share register and the shareholder's address will be deemed to be at the registered office of the Company or at such other address as may be entered in the register by the Company from time to time, until another address shall be provided to the Company by such shareholder. A shareholder may, at any time, change his address as entered in the share register by means of a written notification to the Company at its registered address or at such other address as may be determined by the Company from time to time.

The Company only recognizes one single owner per share. If one or more Shares are jointly owned or if the title of ownership to such Share(s) is divided, split or disputed, all persons claiming a right to such Share(s) must appoint one single attorney to represent such Share(s) towards the Company. The failure to appoint such attorney implies a suspension of all rights attached to such Share(s). The same rule shall apply in the case of conflict as between a beneficial owner of Shares (usufruitier) and a legal owner of Shares (nu-proprétaire) or as between a pledgor and a pledgee.

### Administration - Supervision

**Art. 7.** The Company shall be managed by a board of directors composed of at least three members, who need not be shareholders.

The directors shall be appointed for a period not to exceed six years, and they shall be eligible for reappointment and may be removed at any time.

In the event of a vacancy on the board of directors, the remaining directors have the right to provisionally fill the vacancy, such decision to be ratified by the next general meeting of shareholders.

**Art. 8.** The board of directors shall have the broadest powers to perform such acts as shall be necessary or useful in relation to the object of the Company. All matters not expressly reserved to the general meeting of shareholders either by law or by the present Articles shall be within the competence of the board of directors.

**Art. 9.** The board of directors shall elect from among its members a chairman. In the absence of the chairman, another director may preside over the meeting.

The board may validly deliberate and act only if the majority of its members are present or represented by means of a proxy between directors, which may be given by letter, telegram, telex or telefax. In case of an emergency, directors may vote by letter, telegram, telex or telefax.

Any director may also participate in a meeting of the Board of Directors by conference call, video-conference or similar means of communications equipment allowing all persons participating in the meeting to identify, hear and speak to each other, and participating in a meeting by such means shall constitute presence in person at such meeting and a meeting held by way of such means of communication is deemed to be held at the registered office of the Company.

Notwithstanding the foregoing, a resolution of the Board of Directors may also be passed by unanimous consent in writing which may consist of one or several documents containing the resolutions and signed by each and every director. The date of such a resolution shall be the date of the last signature.

Resolutions shall require a majority vote. In case of a tie, the chairman shall hold the deciding vote.

**Art. 10.** The board of directors is vested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in the Company's interests.

Pursuant to article 60 of the Law, the daily management of the Company as well as the representation of the Company towards third parties may be delegated to one or more directors, officers, managers or other agents, shareholder or not, acting alone or jointly. Their nomination, revocation and powers shall be determined by a resolution of the board of directors.

The Company may also grant special powers either by notarized proxy or by private instrument.

**Art. 11.** The Company shall be committed towards third parties either by the joint signatures of any two directors or by the individual signature of any person to whom signature authority has been duly granted by the board.

**Art. 12.** The Company shall be supervised by one or more auditors, who need not be shareholders and who shall be appointed for a period not to exceed six years. The auditors of the Company shall be eligible for reappointment, and they may be removed at any time.

### Financial year - General meeting

**Art. 13.** The Company's financial year shall begin on the first of January and shall end on the thirty-first of December of each year.

**Art. 14.** Convening notices of all general meetings shall be made in compliance with the Law. If all the shareholders are present or represented and if they declare that they have had knowledge of the agenda submitted to them for their deliberation, the general meeting may take place without the prior issuance of convening notices.

The board of directors may decide that the shareholders desiring to attend the general meeting must deposit their Shares five clear days before the date of the meeting. Every shareholder shall have the right to vote in person or by means of a proxy, who need not be a shareholder.

Each Share carries the right to one vote.

**Art. 15.** The general meeting of the Company properly constituted represents the entire body of the shareholders. It has the broadest powers to carry out or ratify such acts as may concern the Company.

**Art. 16.** The general meeting shall determine the appropriation and distribution of net profits.

The board of directors is authorized to pay interim dividends.

**Art. 17.** The annual general meeting shall be held in Luxembourg at the registered address of the Company or at such other place as is indicated in the convening notices on the second Wednesday of the month of May at 10 a.m.

If the prescribed date of the annual general meeting falls on legal holiday, the annual general meeting shall be held on the immediately following business day.

**Art. 18. Dissolution of the Company.** In the event of the dissolution of the Company, the liquidation shall be carried out by one or several liquidators, who may be physical persons or legal entities. The liquidator(s) shall be appointed by the general meeting of shareholders which shall also decide such dissolution of the Company and determine the powers and the compensation of the liquidator(s).

The net liquidation proceeds shall be distributed by the liquidator(s) to the shareholders, in proportion to their shareholding in the Company.

**Art. 19.** Reference is made to the provisions of the Law and any agreement which may be entered into among the shareholders from time to time (if any) for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

#### *Third resolution*

The Meeting accepts the resignation of the following directors Bruce McInroy, Serdar Cetin and Carlo Schneider.

The meeting then resolves that the directors shall no more be designated as A and B directors and resolves to appoint the following directors:

- Mr. Mehmet Izzi Celebiler, residing at Sarayarkasi Sokak no 30, Ayazpasa, 34427, Istanbul, Turkey,
  - Mr. Cem Mehmet Celebiler, residing at Sarayarkasi Sokak no 30, Ayazpasa, 34427, Istanbul, Turkey, and
  - Mr. Nedim Celebiler, residing at Sarayarkasi Sokak, n°30, Ayazpasa, 34427 Istanbul, Turkey,
- each for a term that will expire immediately following the annual general meeting of the Company to be held in 2018.

#### *Expenses*

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever as a result of the present deed shall be borne by the Company and are estimated at approximately EUR 2,000.-

There being no further business on the Agenda, the Meeting was thereupon closed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that at the request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French version. At the request of the same appearing persons and in the case of any discrepancy between the English and the French text, the English version of this notarial deed shall prevail.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day first mentioned above.

The document having been read to the persons appearing, all of whom are known to the notary by their surnames, given names, civil status and residences, the members of the bureau signed together with Us, the notary, the present original deed.

#### **Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille treize, le cinq avril.

Par-devant Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

S'est réuni l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires (l'«Assemblée») de NETONE HOLDINGS S.A., Société Anonyme, 4, rue Dicks, L-1417 Luxembourg (la "Société"), constituée suivant acte reçu par Maître Henri Hellinckx, notaire alors de résidence à Mersch, en date du 1<sup>er</sup> décembre 2006, publié au Mémorial Recueil des Sociétés et Associations du 7 Mars 2007 (n°320).

Les statuts ont été modifiés par le notaire instrumentant en date du 14 février 2007, publié au Mémorial Recueil des Sociétés et Associations du 23 mai 2007 (n°951).

L'Assemblée fut déclarée ouverte à 16.30 heures par Monsieur David De Pasquale, Avocat, demeurant professionnellement à Luxembourg, agissant en qualité de président de l'Assemblée.

Monsieur le président désigna comme secrétaire et scrutateur Madame Arlette Siebenaler, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Monsieur le président déclare et prie le notaire d'acter:

I. Que les actionnaires présents ou représentés et le nombre de leurs actions sont indiqués sur une liste de présence, signée par le président, le secrétaire, le scrutateur et le notaire soussigné. Cette liste ainsi que les procurations seront annexées à ce document pour être déposée auprès des autorités compétentes.

II. Comme il ressort de la liste de présence, tous les actionnaires sont présents ou représentés à la présente assemblée générale extraordinaire, l'assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur tous les points de l'ordre du jour dont les actionnaires déclarent avoir eu parfaite connaissance avant l'Assemblée.

III. Que l'ordre du jour de l'assemblée générale extraordinaire est le suivant:

- (1) Conversion des actions de catégorie A et actions de catégorie B en actions ordinaires
- (2) Refonte des statuts de la Société dans leur intégralité et
- (3) Nomination des administrateurs.
- (4) Après ce qui précède a été approuvé unanimement par l'Assemblée, le même a pris les résolutions suivantes à l'unanimité:

#### *Première résolution*

L'Assemblée décide de convertir toutes les vingt-cinq mille huit cents (25.800) actions de catégorie A de la Société et toutes les trente-cinq mille huit cent trente-quatre (35.834) actions de catégorie B émises par la Société, chaque action de catégorie A et de catégorie B avec une valeur nominale de un euro et vingt-quatre centimes (EUR 1.24) en soixante et un mille six cent trente-quatre (61.634) actions ordinaires, chacune d'une valeur nominale de un euro et vingt-quatre centimes (EUR 1.24) par action, chacun ayant des avantages droits et obligations énoncés dans la loi du 10 Août 1915, sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après la «Loi»).

#### *Deuxième résolution*

L'Assemblée décide de modifier dans leur intégralité et de reformuler les Statuts de sorte qu'ils auront désormais la teneur suivante:

### **Dénomination - Siège - Durée - Objet - Capital**

**Art. 1<sup>er</sup>. Forme, Dénomination.** Il est formé une société anonyme sous la dénomination de NETONE HOLDINGS S.A. (ci-après la «Société») qui sera régie par les lois du Luxembourg, particulièrement par la loi, ainsi que par les présents statuts (ci-après les «Statuts»).

**Art. 2. Siège social.** Le siège social de la Société est établi à la Ville de Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg.

Le siège social de la Société peut être transféré dans tout autre endroit de la Ville de Luxembourg par une décision du conseil d'administration.

La Société peut ouvrir des succursales dans tous autres lieux du pays ainsi qu'à l'étranger.

Lorsque le conseil d'administration détermine que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social se produiront ou seront imminents, lesquels sont de nature à compromettre les opérations normales au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger, sans que toutefois cette mesure ne puisse avoir d'effet sur la nationalité de la Société laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise. Pareilles mesures temporaires seront prises et portées à la connaissance des tiers par le conseil d'administration, ou par l'un des organes exécutifs de la Société ayant qualité de l'engager pour les actes de gestion courante et journalière.

**Art. 3. Objet.** L'objet de la Société est la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans toutes sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit, et l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations. La Société pourra en particulier acquérir par souscription, achat, et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et/ou autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et/ou autres instruments de dette, et, en général toutes valeurs ou instruments financiers émis par toute entité publique ou privée. Elle pourra participer à la création, le développement, la gestion et le contrôle de toutes sociétés ou entreprises. Elle pourra en outre effectuer directement ou indirectement des investissements immobiliers et investir dans l'acquisition et gérer un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

La Société pourra emprunter sous quelque forme que ce soit. Elle peut procéder à l'émission de billet à ordre, obligations et emprunts obligataires et d'autres titres représentatifs d'emprunts et/ou de participation. La Société pourra prêter des fonds, en ce compris, sans limitation, ceux résultant des emprunts et/ou des émissions d'obligations ou valeurs de participation, à ses filiales, sociétés affiliées et/ou à toutes autres sociétés et la Société peut également consentir des garanties et nantir, céder, grever de charges ou autrement créer et accorder des sûretés portant sur toute ou partie de ses avoirs afin de garantir ses propres obligations et engagements et/ou obligations et engagements de toutes autres sociétés et, de manière générale, en sa faveur et/ou en faveur de toutes autres sociétés ou personnes, dans chaque cas, pour autant que ces activités ne constituent pas des activités réglementées du secteur financier.

La Société peut, d'une manière générale, employer toutes techniques et instruments liés à ses investissements en vue de leur gestion efficace, en ce compris des techniques et instruments destinés à la protéger contre les risques de crédit, fluctuations monétaires, fluctuations de taux d'intérêt et autres risques.

La Société peut d'une façon générale effectuer toutes les opérations et transactions qui favorisent directement ou indirectement ou se rapportent à son objet.

**Art. 4. Durée.** La Société est formée pour une durée illimitée.

La Société peut être dissoute à tout moment, par une résolution de l'assemblée générale des associés délibérant de la manière requise pour la modification des Statuts.

**Art. 5. Capital social.** Le capital social de la Société est fixé à soixante-seize mille quatre cent vingt-six euros et seize centimes (EUR 76.426,16) représenté par soixante et un mille six cent trente-quatre (61.634) actions d'une valeur nominale d'un euro et vingt-quatre cents (EUR 1.24) chacune, entièrement libérées (les «Actions»).

Le capital social peut être augmenté ou réduit à une ou plusieurs reprises par une résolution de l'Assemblée Générale des Actionnaires statuant comme en matière de modification des présents Statuts.

En plus du capital social, un compte de prime d'émission peut être établi auquel seront transférées toutes les primes d'émission payées sur les Actions en plus de la valeur nominale. L'avoir de ce compte de prime d'émission peut être utilisé pour régler le prix de rachat d'Actions que la Société pourrait être amené à racheter à ses actionnaires ou pour compenser des pertes nettes réalisées, pour distribuer des dividendes aux actionnaires ou pour affecter des fonds à la réserve légale.

La Société peut, dans la mesure et dans les conditions prévues par la loi, racheter ses propres Actions.

**Art. 6. Forme des actions, Registre des actions.** Toutes les Actions de la Société seront uniquement émises sous forme nominative.

Toutes les Actions émises seront inscrites au registre des actionnaires qui sera tenu par le conseil d'administration; ce registre contiendra le nom de chaque propriétaire d'Actions, son domicile, ainsi que le nombre d'Actions qu'il détient.

Le droit de propriété de l'actionnaire sur les Actions s'établit par l'inscription de son nom dans le registre des actionnaires. Un certificat constatant cette inscription sera délivré sur demande à l'actionnaire. Ce certificat devra être signé par deux membres du conseil d'administration. Les signatures pourront être soit manuscrites, soit imprimées, soit sous forme télécopiée.

Tout transfert d'Actions sera inscrit au registre des actionnaires par une déclaration de transfert écrite, portée au registre des actionnaires, datée et signée par le cédant et le cessionnaire, ou par le mandataire valablement constitué à cet effet, et, à chaque fois, avec la remise à la Société du certificat d'Actions qui s'y rapporte, s'il en avait été émis et s'il était conformément à l'article 1690 du Code Civil du Luxembourg. La Société pourra accepter et inscrire dans le registre des Actions un transfert sur la base d'une correspondance ou de tout autre document de transfert établissant les consentements du cédant et du cessionnaire pour le transfert spécifique des Actions pour lesquelles il est nécessaire d'inscrire une telle inscription laquelle devra être signé par deux membres du conseil d'administration, ou par une ou plusieurs autres personnes dûment autorisées à cet effet par le conseil d'administration.

Tout actionnaire devra fournir à la Société une adresse à laquelle toutes les communications et informations pourront être envoyées. Cette adresse sera également inscrite au registre des actionnaires.

Au cas où un actionnaire ne fournit pas d'adresse à la Société, la Société sera autorisée à en faire mention au registre des actionnaires, et l'adresse de l'actionnaire sera censée être au siège social de la Société ou à telle autre adresse inscrite au registre des actionnaires, jusqu'à ce qu'une autre adresse soit communiquée à la Société par l'actionnaire. Celui-ci pourra à tout moment faire changer l'adresse portée au registre des actionnaires par une déclaration écrite, envoyée au siège social de la Société ou à telle autre adresse fixée par celle-ci.

La Société ne reconnaît qu'un seul propriétaire par action. Si une ou plusieurs Actions sont conjointement détenues ou si les titres de propriété de ces Actions sont divisés, fragmentés ou litigieux, les personnes invoquant un droit sur la/ les action(s) devront désigner un mandataire unique pour représenter la/les action(s) à l'égard de la Société. L'omission d'une telle désignation impliquera la suspension de l'exercice de tous les droits attachés aux action(s). La même règle s'appliquera dans le cas d'un conflit entre l'usufruitier et le nu-propriétaire d'une Action ou entre le constituant d'un gage et le bénéficiaire dudit gage.

#### **Administration - Surveillance**

**Art. 7.** La Société devra être gérée par un conseil d'administration composé d'au moins trois membres, qui ne doivent pas être actionnaires.

Les administrateurs devront être nommés pour une période n'excédant pas six ans. Ils seront rééligibles et pourront être révoqués à tout moment.

En cas de vacance d'un poste d'administrateur, les administrateurs restants peuvent se réunir et peuvent élire à la majorité un administrateur pour pourvoir au remplacement du poste vacant jusqu'à la prochaine assemblée générale des actionnaires.

**Art. 8.** Le conseil d'administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social; tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence.

**Art. 9.** Le conseil d'administration désigne parmi ses membres un président; en cas d'absence du président, la présidence de la réunion peut être conférée à un administrateur présent.

Le conseil d'administration ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télégramme, télex ou téléfax, étant admis. En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, télégramme, télex ou téléfax.

Tout administrateur peut participer à la réunion du conseil d'administration de la Société par conférence téléphonique ou vidéoconférence ou par tout autre moyen de communication similaire, ayant pour effet que toutes les personnes participant à la réunion peuvent s'identifier, s'entendre, et se parler. La participation à une réunion par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à cette réunion et sera considérée comme tenue au siège social de la Société.

Nonobstant les dispositions qui précèdent, une décision du conseil d'administration peut également être prise par voie circulaire et résulter d'un seul ou de plusieurs documents contenant les résolutions et signés par tous les membres du conseil d'administration sans exception. La date d'une telle décision est celle de la dernière signature.

Les décisions du conseil d'administration sont prises à la majorité des voix; en cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante.

**Art. 10.** Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus larges de passer tous actes d'administration et de disposition dans l'intérêt de la Société. Tous pouvoirs que la loi ou les présents statuts ne réservent pas expressément à l'assemblée générale des actionnaires sont de la compétence du conseil d'administration.

La gestion journalière de la Société ainsi que la représentation de la Société en ce qui concerne cette gestion pourront, conformément à l'article 60 de la Loi, être déléguées à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants et autres agents, associés ou non, agissant seuls ou conjointement. Leur nomination, leur révocation et leurs attributions seront réglées par une décision du conseil d'administration.

La Société peut également conférer tous mandats spéciaux par procuration authentique ou sous seing privé.

**Art. 11.** La Société se trouve engagée soit par la signature collective de deux administrateurs, soit par la signature individuelle du délégué du conseil.

**Art. 12.** La surveillance de la Société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans, rééligibles et toujours révocables.

### **Année sociale - Assemblée générale**

**Art. 13.** L'année sociale commence le premier janvier et se termine le trente et un décembre de chaque année.

**Art. 14.** Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales. Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés, et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Le conseil d'administration peut décider que pour pouvoir assister à l'assemblée générale, le propriétaire d'Actions doit en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion; tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Chaque action donne droit à une voix.

**Art. 15.** L'assemblée des actionnaires de la Société régulièrement constituée représente tous les actionnaires de la Société. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la Société.

**Art. 16.** L'assemblée générale décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

Le conseil d'administration est autorisé à verser des acomptes sur dividendes en se conformant aux conditions prescrites par la loi.

**Art. 17.** L'assemblée générale annuelle se réunit le deuxième mercredi du mois de mai à dix heures à Luxembourg au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.

Si ce jour est un jour férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

**Art. 18. Dissolution de la Société.** En cas de dissolution de la Société, la liquidation s'opérera par un ou plusieurs liquidateurs, qui n'ont pas besoin d'être actionnaires et qui peuvent être des personnes physiques ou morales. Ils sont nommé(s) par l'assemblée générale qui déterminera également les pouvoirs et rémunérations de chaque liquidateur.

Le produit net de la liquidation sera distribué par le(s) liquidateur(s) aux actionnaires, proportionnellement à leur participation dans le capital social.

**Art. 19.** La Loi et, le cas échéant, tout pacte formé entre les actionnaires, trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

### *Troisième résolution*

L'assemblée accepte la démission des administrateurs suivants: Bruce McInroy, Serdar Cetin et Carlo Schneider.

L'assemblée générale décide ensuite que les administrateurs ne seront plus nommés comme administrateurs A et B et de nommer les personnes suivantes comme administrateurs la Société pour une période expirant à l'assemblée générale qui aura lieu en 2018:

- Mr. Mehmet Izzi Celebiler, demeurant à Sarayarkasi Sokak n° 30, Ayazpasa, 34427, Istanbul, Turquie
- Mr. Cem Mehmet Celebiler, demeurant à Sarayarkasi Sokak n° 30, Ayazpasa, 34427, Istanbul, Turquie
- Mr. Nedim Celebiler, demeurant à Sarayarkasi Sokak, N° 30, Ayazpasa, 34427 Istanbul, Turquie.

#### *Frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à charge à raison de cette assemblée générale extraordinaire est estimé à environ EUR 2.000.. -

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise constate que le présent acte de société est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande des comparants et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, le texte anglais fera foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous, connus du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, ceux-ci ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: D. DE PASQUALE, A. SIEBENALER et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 8 avril 2013. Relation: LAC/2013/16002. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR)

Le Receveur (signé): I. THILL.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 18 avril 2013.

Référence de publication: 2013050057/395.

(130061498) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 avril 2013.

### **Bruminvest S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 176.667.

#### — STATUTES

In the year two thousand and thirteen, on the fourth of April;

Before Us M<sup>e</sup> Joseph ELVINGER, notary residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), acting in replacement of his prevented colleague Me Carlo WERSANDT, notary residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), the latter named shall remain depositary of the present deed;

There appeared:

Mr. Vasco CERQUEIRA FARIA, born on November 16, 1932 in Ruilhe (Porto), residing in P-4150-346 Porto, Rua Gaspar Correia, 140 (Portugal),

here represented by Mr. Christian DOSTERT, notary clerk, residing professionally in L-1466 Luxembourg, 12, rue Jean Engling, by virtue of a proxy given under private seal; such proxy, after having been signed "ne varietur" by the proxyholder and the officiating notary, will remain attached to the present deed in order to be recorded with it.

Such appearing person, represented as said before, has requested the officiating notary to document the deed of incorporation of a private limited liability company (société à responsabilité limitée) which he deems to incorporate herewith and the articles of association of which are established as follows:

#### **I. Name - Registered office - Object - Duration**

**Art. 1. Name.** There is formed a private limited liability company (société à responsabilité limitée) under the name BRUMINVEST S.à r.l. (the Company), which will be governed by the laws of Luxembourg, in particular by the law dated August 10, 1915, on commercial companies, as amended (the Law), as well as by the present articles of association (the Articles).

#### **Art. 2. Registered office.**

2.1 The registered office of the Company is established in Luxembourg-City, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred within the boundaries of the municipality by a resolution of the single manager, or as the case may be, by the board of managers of the Company. The registered office may further be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of the single partner or the general meeting of partners adopted in the manner required for the amendment of the Articles.

2.2 Branches, subsidiaries or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the single manager, or as the case may be, the board of managers of the Company. Where the single manager or the board of managers of the Company determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent and that these developments or events would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these extraordinary circumstances. Such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg incorporated company.

### **Art. 3. Object.**

3.1 The Company may carry out all transactions relating directly or indirectly to the taking of participating interests in whatsoever form, in any enterprise in the form of a public limited liability company or of a private liability company, as well as the administration, management, control and development of such participations.

3.2 The Company may carry out any commercial, industrial or financial operations, any transactions in respect of real estate or moveable property, which the Company may deem useful to the accomplishment of its purposes.

3.3 In particular the Company may use its funds for the creation, management, development and the disposal of a portfolio comprising all types of transferable securities or patents of whatever origin, take part in the creation, development and control of all enterprises, acquire all securities and patents, either by way of contribution, subscription, purchase or otherwise, option, as well as realize them by sale, transfer, exchange or otherwise.

3.4 The Company may borrow in any form except by way of public offer. It may issue by way of private placement only, notes, bonds and debentures and any kind of debt and/or equity securities. The Company may lend funds including, without limitation, the proceeds of any borrowings and/or issues of debt securities to its subsidiaries, affiliated companies and/or to any other company. It may also give guarantees and pledge, transfer, encumber or otherwise create and grant security over all or over some of its assets to guarantee its own obligations and undertakings and/or obligations and undertakings of any other company and, generally, for its own benefit and/or the benefit of any other company or person.

3.5 The Company may also carry out its business through branches in Luxembourg or abroad.

3.6 The Company may also proceed with the acquisition, management, development, sale and rental of any real estate, whether furnished or not, and in general, carry out all real estate operations with the exception of those reserved to a dealer in real estate and those concerning the placement and management of money. In general, the Company may carry out any patrimonial, movable, immovable, commercial, industrial or financial activity as well as all transactions that aim to promote and facilitate directly or indirectly the accomplishment and development of its purpose.

### **Art. 4. Duration.**

4.1 The Company is formed for an unlimited period of time.

4.2 The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, incapacity, insolvency, bankruptcy or any similar event affecting one or several of the partners.

## **II. Capital - Shares**

### **Art. 5. Capital.**

5.1 The Company's corporate capital is fixed at twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-) represented by twelve thousand five hundred (12,500) shares in registered form with a par value of one Euro (EUR 1.-) each, all subscribed and fully paid-up.

5.2 The share capital of the Company may be increased or reduced in one or several times by a resolution of the single partner or, as the case may be, by the general meeting of partners, adopted in the manner required for the amendment of the Articles.

### **Art. 6. Shares.**

6.1 Each share entitles the holder to a fraction of the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

6.2 Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

6.3 Shares are freely transferable among partners or, if there is no more than one partner, to third parties.

In case of plurality of partners, the transfer of shares to non-partners is subject to the prior approval of the general meeting of partners representing at least three quarters of the share capital of the Company.

A share transfer will only be binding upon the Company or third parties following a notification to, or acceptance by, the Company in accordance with article 1690 of the civil code.

For all other matters, reference is being made to articles 189 and 190 of the Law.

6.4 A partners' register will be kept at the registered office of the Company in accordance with the provisions of the Law and may be examined by each partner who so requests.

### III. Management - Representation

#### Art. 7. Board of managers.

7.1 The Company is managed by one or more managers appointed by a resolution of the single partner or the general meeting of partners which sets the term of their office. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers. The manager(s) need not to be partner(s).

7.2 The members of the board might be split in two categories, respectively denominated «Category A Managers» and «Category B Managers».

7.3 The managers may be dismissed ad nutum.

#### Art. 8. Powers of the board of managers.

8.1 All powers not expressly reserved by the Law or the present Articles to the general meeting of partners fall within the competence of the single manager or, if the Company is managed by more than one manager, the board of managers, which shall have all powers to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's object.

8.2 Special and limited powers may be delegated for determined matters to one or more agents, either partners or not, by the manager, or if there are more than one manager, by any manager of the Company.

#### Art. 9. Procedure.

9.1 The board of managers shall meet as often as the Company's interests so requires or upon call of any manager at the place indicated in the convening notice.

9.2 Written notice of any meeting of the board of managers shall be given to all managers at least 24 (twenty-four) hours in advance of the date set for such meeting, except in case of emergency, in which case the nature of such circumstances shall be set forth in the convening notice of the meeting of the board of managers.

9.3 No such convening notice is required if all the members of the board of managers of the Company are present or represented at the meeting and if they state to have been duly informed, and to have had full knowledge of the agenda of the meeting. The notice may be waived by the consent in writing, whether in original, by telegram, telex, facsimile or e-mail, of each member of the board of managers of the Company.

9.4 Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing another manager as his proxy.

9.5 The board of managers can validly deliberate and act only if a majority of its members is present or represented and, to the extent Category A Managers and Category B Managers were appointed, at least one Category A Manager and one Category B Manager must be present or represented. Resolutions of the board of managers are validly taken by the majority of the votes cast and, if the board of managers is composed of Category A Managers and Category B Managers such resolutions must be approved by at least one Category A Manager and one Category B Manager. The resolutions of the board of managers will be recorded in minutes signed by all the managers present or represented at the meeting.

9.6 Any manager may participate in any meeting of the board of managers by telephone or video conference call or by any other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear and speak to each other. The participation in a meeting by these means is deemed equivalent to a participation in person at such meeting.

9.7 Circular resolutions signed by all the managers shall be valid and binding in the same manner as if passed at a meeting duly convened and held. Such signatures may appear on a single document or on multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by letter or facsimile.

#### Art. 10. Representation.

10.1 The Company shall be bound towards third parties in all matters by the single signature of its sole manager and by the joint signature of two managers in the case of a plurality of managers.

10.2 If the general meeting of partners decides to create two categories of managers (category A and category B), the Company will only be bound by the joint signature of any A Manager together with any B Manager.

10.3 The Company shall further be bound by the joint or single signatures of any persons to whom such signatory power has been validly delegated in accordance with article 8.2. of these Articles.

**Art. 11. Liability of the managers.** The managers assume, by reason of their mandate, no personal liability in relation to any commitment validly made by them in the name of the Company, provided such commitment is in compliance with these Articles as well as the applicable provisions of the Law.

### IV. General meetings of partners

#### Art. 12. Powers and Voting rights.

12.1 The single partner assumes all powers conferred by the Law to the general meeting of partners.

12.2 Each partner has voting rights commensurate to its shareholding.

12.3 Each partner may appoint any person or entity as his attorney pursuant to a written proxy given by letter, telegram, telex, facsimile or e-mail, to represent him at the general meetings of partners.

### **Art. 13. Form - Quorum - Majority.**

13.1 If there are not more than twenty-five partners, the decisions of the partners may be taken by circular resolution, the text of which shall be sent to all the partners in writing, whether in original or by telegram, telex, facsimile or e-mail. The partners shall cast their vote by signing the circular resolution. The signatures of the partners may appear on a single document or on multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by letter or facsimile.

13.2 Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by partners owning more than half of the share capital.

13.3 However, resolutions to alter the Articles or to dissolve and liquidate the Company may only be adopted by the majority of the partners owning at least three quarters of the Company's share capital.

## **V. Annual accounts - Allocation of profits**

### **Art. 14. Accounting Year.**

14.1 The accounting year of the Company shall begin on the first of January of each year and end on the thirty-first December of each year.

14.2 Each year, with reference to the end of the Company's accounting year, the Company's accounts are established and the manager or, in case there is a plurality of managers, the board of managers shall prepare an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

14.3 Each partner may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

### **Art. 15. Allocation of Profits.**

15.1 The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortisation and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent (5%) of the net profits of the Company is allocated to the statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's nominal share capital.

15.2 Notwithstanding the preceding provisions, the Board of Managers may decide to pay interim dividends to the Shareholders before the end of the financial year on the basis of a statement of accounts showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that (i) the amount to be distributed may not exceed, where applicable, realised profits since the end of the last financial year, increased by carried forward profits and distributable reserves, but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve to be established according to the Law or these Articles and that (ii) any such distributed sums which do not correspond to profits actually earned shall be reimbursed by the Shareholders.

## **VI. Dissolution - Liquidation**

### **Art. 16. Dissolution - Liquidation.**

16.1 In the event of a dissolution of the Company, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, who do not need to be partners, appointed by a resolution of the single partner or the general meeting of partners which will determine their powers and remuneration. Unless otherwise provided for in the resolution of the partner(s) or by Law, the liquidators shall be invested with the broadest powers for the realisation of the assets and payments of the liabilities of the Company.

16.2 The surplus resulting from the realisation of the assets and the payment of the liabilities of the Company shall be paid to the partner or, in the case of a plurality of partners, the partners in proportion to the shares held by each partner in the Company.

## **VII. General provision**

**Art. 17. General provision.** Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

### *Transitory provision*

The first accounting year shall begin on the date of this deed and shall end on 31 December 2013.

### *Subscription - Payment*

Thereupon, Mr. Vasco CERQUEIRA FARIA, prenamed and represented as stated here-above, declares to have subscribed to the whole share capital of the Company and to have fully paid up all twelve thousand five hundred (12.500) shares by contribution in cash, so that the amount of twelve thousand five hundred Euros (EUR 12,500.-) is at the disposal of the Company, as has been proved to the undersigned notary, who expressly acknowledges it.

### *Costs*

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the Company incurs or for which it is liable by reason of the present deed, is evaluated at approximately one thousand Euros.

### Resolutions of the sole partner

Immediately after the incorporation of the Company, the sole partner, representing the entirety of the subscribed share capital has passed the following resolutions:

1. The following person is appointed as manager A of the Company for an indefinite period:

- Mr. Rui CERQUEIRA BARBOSA DE FARIA, born on February 11, 1954 in Paranhos, Porto (Portugal) residing in P-4250-380 Porto, Travessa Da Prelada, 6/3, (Portugal);

The following persons are appointed as managers B of the Company for an indefinite period:

- Mr. Jean-Robert BARTOLINI, born on November 10, 1962, in Differdange (Grand Duchy of Luxembourg), residing professionally in L-2086 Luxembourg, 412F, route d'Esch; and

- Mrs. Isabelle SCHUL, born on January 30, 1968, in Arlon (Belgium) residing professionally in L-2086 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

2. The registered office of the Company is set at L-2086 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

### Statement

The undersigned notary, who understands and speaks English and French, states herewith that, on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearing party, and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, at the date indicated at the beginning of the document.

After reading the present deed to the proxy-holder of the appearing party, known to the notary by name, first name, civil status and residence, the said proxy-holder has signed with Us, the notary, the present deed.

### Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille treize, le quatre avril;

Pardevant Nous Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, (Grand-Duché de Luxembourg), agissant en remplacement de son collègue empêché Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, (Grand-Duché de Luxembourg), lequel dernier nommé restera dépositaire du présent acte;

A comparu:

Monsieur Vasco CERQUEIRA FARIA, né le 16 novembre 1932 à Ruilhe (Porto), demeurant à residing in P-4150-346 Porto, Rua Gaspar Correia, 140 (Portugal),

ici représenté par Monsieur Christian DOSTERT, clerc de notaire, demeurant professionnellement à L-1466 Luxembourg, 12, rue Jean Engling, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée; laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte afin d'être enregistrée avec lui.

Lequel comparant, représenté comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant de documenter l'acte de constitution d'une société à responsabilité limitée qu'il déclare constituer par les présentes et dont les statuts sont établis comme suit:

### I. Dénomination - Siège social - Objet social - Durée

**Art. 1<sup>er</sup>. Dénomination.** Il est établi une société à responsabilité limitée sous la dénomination BRUMINVEST S.à r.l. (la Société), qui sera régie par les lois du Luxembourg, en particulier par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi) et par les présents statuts (les Statuts).

#### **Art. 2. Siège social.**

2.1 Le siège social est établi à Luxembourg Ville, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré dans les limites de la commune de Luxembourg par simple décision du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance. Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

2.2 Il peut être créé par simple décision du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance, des succursales, filiales ou bureaux tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger. Lorsque le gérant unique ou le conseil de gérance estime que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société qui restera une société luxembourgeoise.

#### **Art. 3. Objet social.**

3.1 La Société a pour objet toutes opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise se présentant sous forme de société de capitaux ou de société de personnes, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

3.2 La Société pourra accomplir toutes opérations commerciales, industrielles ou financières, ainsi que tous transferts de propriété immobiliers ou mobiliers.

3.3 Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, la mise en valeur et à la cession d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprises, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevet, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement.

3.4 La Société pourra emprunter sous quelque forme que ce soit sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission d'actions et obligations et d'autres titres représentatifs d'emprunts et/ou de créances. La Société pourra prêter des fonds, en ce compris, sans limitation, ceux résultant des emprunts et/ou des émissions d'obligations ou de valeurs, à ses filiales, sociétés affiliées et/ou à toute autre société. Elle peut également consentir des garanties et nantir, céder, grever de charges toute ou partie de ses avoirs ou créer, de toute autre manière, des sûretés portant sur toute ou partie de ses avoirs afin de garantir ses propres obligations et engagements et/ou obligations et engagements de toute autre société et, de manière générale, en sa faveur et/ou en faveur de toute autre société ou personne.

3.5 La Société peut également réaliser son activité par l'intermédiaire de succursales au Luxembourg ou à l'étranger.

3.6 Elle pourra également procéder à l'acquisition, la gestion, l'exploitation, la vente ou la location de tous immeubles, meublés, non meublés et généralement faire toutes opérations immobilières à l'exception de celles de marchands de biens et le placement et la gestion de ses liquidités. En général, la Société pourra faire toutes opérations à caractère patrimonial, mobilières, immobilières, commerciales, industrielles ou financières, ainsi que toutes transactions et opérations de nature à promouvoir et à faciliter directement ou indirectement la réalisation de l'objet social ou son extension.

#### **Art. 4. Durée.**

4.1 La Société est constituée pour une durée illimitée.

4.2 La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de l'interdiction, de l'incapacité, de l'insolvabilité, de la faillite ou de tout autre événement similaire affectant un ou plusieurs associés.

## **II. Capital - Parts sociales**

#### **Art. 5. Capital.**

5.1 Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) représenté par douze mille cinq cents (12.500) parts sociales sous forme nominative d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.

5.2 Le capital social de la Société pourra être augmenté ou réduit en une seule ou plusieurs fois par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

#### **Art. 6. Parts sociales.**

6.1 Chaque part sociale donne droit à une fraction des actifs et bénéfices de la Société en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

6.2 Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

6.3 Les parts sociales sont librement transmissibles entre associés et, en cas d'associé unique, à des tiers.

En cas de pluralité d'associés, la cession de parts sociales à des non-associés n'est possible qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

La cession de parts sociales n'est opposable à la Société ou aux tiers qu'après qu'elle ait été notifiée à la Société ou acceptée par elle en conformité avec les dispositions de l'article 1690 du code civil.

Pour toutes autres questions, il est fait référence aux dispositions des articles 189 et 190 de la Loi.

6.4 Un registre des associés sera tenu au siège social de la Société conformément aux dispositions de la Loi où il pourra être consulté par chaque associé.

## **III. Gestion - Représentation**

#### **Art. 7. Conseil de gérance.**

7.1 La Société est gérée par un ou plusieurs gérants, lesquels ne sont pas nécessairement des associés et qui seront nommés par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés laquelle fixera la durée de leur mandat. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront un Conseil de gérance.

7.2 Les membres du Conseil peuvent ou non être répartis en deux catégories, nommés respectivement «Gérants de catégorie A» et «Gérants de catégorie B».

7.3 Les gérants sont révocables ad nutum.

**Art. 8. Pouvoirs du conseil de gérance.**

8.1 Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les présents Statuts seront de la compétence du gérant ou, en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance, qui aura tous pouvoirs pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformes à l'objet social.

8.2 Des pouvoirs spéciaux et limités pour des tâches spécifiques peuvent être délégués à un ou plusieurs agents, associés ou non, par tout gérant.

**Art. 9. Procédure.**

9.1 Le conseil de gérance se réunira aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige ou sur convocation d'un des gérants au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

9.2 Il sera donné à tous les gérants un avis écrit de toute réunion du conseil de gérance au moins 24 (vingt-quatre) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature (et les motifs) de cette urgence seront mentionnés brièvement dans l'avis de convocation de la réunion du conseil de gérance.

9.3 La réunion peut être valablement tenue sans convocation préalable si tous les gérants de la Société sont présents ou représentés lors de la réunion et déclarent avoir été dûment informés de la réunion et de son ordre du jour. Il peut aussi être renoncé à la convocation avec l'accord de chaque gérant de la Société donné par écrit soit en original, soit par télégramme, télex, télécopie ou courrier électronique.

9.4 Tout gérant pourra se faire représenter aux réunions du conseil de gérance en désignant par écrit un autre gérant comme son mandataire.

9.5 Le conseil de gérance ne pourra délibérer et agir valablement que si la majorité des gérants est présente ou représentée et, si des Gérants de catégorie A et des Gérants de catégorie B ont été nommés, que si au moins un Gérant de catégorie A et un Gérant de catégorie B sont présents ou représentés. Les décisions du conseil de gérance sont prises valablement à la majorité des voix des gérants présents ou représentés et, si des Gérants de catégorie A et des Gérants de catégorie B ont été nommés, ces résolutions ont été approuvées par au moins un Gérant de catégorie A et un gérant de catégorie B. Les procès-verbaux des réunions du conseil de gérance seront signés par tous les gérants présents ou représentés à la réunion.

9.6 Tout gérant peut participer à la réunion du conseil de gérance par téléphone ou vidéo conférence ou par tout autre moyen de communication similaire, ayant pour effet que toutes les personnes participant à la réunion peuvent s'entendre et se parler. La participation à la réunion par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à la réunion.

9.7 Les résolutions circulaires signées par tous les gérants seront considérées comme étant valablement adoptées comme si une réunion du conseil de gérance dûment convoquée avait été tenue. Les signatures des gérants peuvent être apposées sur un document unique ou sur plusieurs copies d'une résolution identique, envoyées par lettre ou télécopie.

**Art. 10. Représentation.**

10.1 La Société sera engagée, en tout circonstance, vis-à-vis des tiers par la seule signature du gérant unique et, en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe de deux gérants.

10.2 Dans l'éventualité où deux catégories de Gérants sont créées (Gérant de catégorie A et Gérant de catégorie B), la Société sera obligatoirement engagée par la signature conjointe d'un Gérant de catégorie A et d'un Gérant de catégorie B.

10.3 La Société sera aussi engagée par la signature conjointe ou unique de toute personne à qui de tels pouvoirs de signature ont été valablement délégués conformément à l'article 8.2. des Statuts.

**Art. 11. Responsabilités des gérants.** Les gérants ne contractent à raison de leur fonction aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société, dans la mesure où ces engagements sont pris en conformité avec les Statuts et les dispositions de la Loi.

**IV. Assemblée Générale des associés****Art. 12. Pouvoirs et Droits de vote.**

12.1 L'associé unique exerce tous les pouvoirs qui sont attribués par la Loi à l'assemblée générale des associés.

12.2 Chaque associé possède des droits de vote proportionnels au nombre de parts sociales détenues par lui.

12.3 Tout associé pourra se faire représenter aux assemblées générales des associés de la Société en désignant par écrit, soit par lettre, télégramme, télex, télécopie ou courrier électronique une autre personne comme mandataire.

**Art. 13. Forme - Quorum - Majorité.**

13.1 Lorsque le nombre d'associés n'excède pas vingt-cinq associés, les décisions des associés pourront être prises par résolution circulaire dont le texte sera envoyé à chaque associé par écrit, soit en original, soit par télégramme, télex, télécopie ou courrier électronique. Les associés exprimeront leur vote en signant la résolution circulaire. Les signatures des associés apparaîtront sur un document unique ou sur plusieurs copies d'une résolution identique, envoyées par lettre ou télécopie.

13.2 Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social.

13.3 Toutefois, les résolutions prises pour la modification des Statuts ou pour la dissolution et la liquidation de la Société seront prises à la majorité des voix des associés représentant au moins les trois quarts du capital social de la Société.

## V. Comptes annuels - Affectation des bénéfices

### Art. 14. Exercice social.

14.1 L'exercice social commence le premier janvier de chaque année et se termine le trente et un décembre de chaque année.

14.2 Chaque année, à la fin de l'exercice social, les comptes de la Sociétés sont arrêtés et le gérant ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance dresse un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société.

14.3 Tout associé peut prendre connaissance de l'inventaire et du bilan au siège social de la Société.

### Art. 15. Affectation des bénéfices.

15.1 Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges constituent le bénéfice net. Il sera prélevé cinq pour cent (5%) sur le bénéfice net annuel de la Société qui sera affecté à la réserve légale jusqu'à ce que cette réserve atteigne dix pour cent (10%) du capital social de la Société.

15.2 Nonobstant les dispositions précédentes, le Conseil de Gérance peut décider de payer des dividendes intérimaires aux Associés avant la fin de l'exercice social sur la base d'un état de comptes montrant que des fonds suffisants sont disponibles pour la distribution, étant entendu que (i) le montant à distribuer ne peut pas excéder, si applicable, les bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social, augmentés des bénéfices reportés et des réserves distribuables, mais diminués des pertes reportées et des sommes allouées à la réserve établie selon la Loi ou selon ces Statuts et que (ii) de telles sommes distribuées qui ne correspondent pas aux bénéfices effectivement réalisés seront remboursées par les Associés.

## VI. Dissolution - Liquidation

### Art. 16. Dissolution - Liquidation.

16.1 En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés qui fixera leurs pouvoirs et rémunération. Sauf disposition contraire prévue dans la résolution du (ou des) gérant(s) ou par la Loi, les liquidateurs seront investis des pouvoirs les plus étendus pour la réalisation des actifs et le paiement des dettes de la Société.

16.2 Le boni de liquidation résultant de la réalisation des actifs et après paiement des dettes de la Société sera attribué à l'associé unique, ou en cas de pluralité d'associés, aux associés proportionnellement au nombre de parts sociales détenues par chacun d'eux dans la Société.

## VII. Disposition générale

**Art. 17. Loi applicable.** Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une disposition spécifique par les présents Statuts, il est fait référence à la Loi.

### *Disposition transitoire*

La première année sociale débutera à la date du présent acte et se terminera au 31 décembre 2013.

### *Souscription - Libération*

Et à l'instant, Monsieur Vasco CERQUEIRA FARIA, préqualifié et représenté comme dit ci-dessus, déclare avoir souscrit à l'entière du capital social de la Société et d'avoir entièrement libéré les douze mille cinq cents (12.500) parts sociales par versement en espèces, de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) est à la disposition de la Société, ce qui a été prouvé au notaire instrumentant, qui le reconnaît expressément.

### *Frais*

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, ou qui sont mis à sa charge à raison du présent acte, est évalué approximativement à mille euros.

### *Décision de l'associé unique*

Et aussitôt, l'associé unique, représentant l'intégralité du capital social a pris les résolutions suivantes:

1. La personne suivante est nommée comme gérant A de la Société pour une durée indéterminée:

- Monsieur Rui CERQUEIRA BARBOSA DE FARIA, né le 11 février 1954 à Paranhos, Porto (Portugal) demeurant à P-4250-380 Porto, Travessa Da Prelada, 6/3, (Portugal);

Les personnes suivantes sont nommées comme gérants B de la Société pour une durée indéterminée:

- Monsieur Jean-Robert BARTOLINI, né le 10 novembre 1962 à Differdange (Grand-Duché de Luxembourg), demeurant professionnellement à L-2086 Luxembourg, 412F, route d'Esch; et
- Madame Isabelle SCHUL, née le 30 janvier 1968 à Arlon (Belgique), demeurant professionnellement à L-2086 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

2. Le siège social de la Société est établi à L-2086 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

#### *Déclaration*

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais et le français, déclare par les présentes, qu'à la requête du comparant le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête du même comparant, et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise prévaudra.

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte au mandataire du comparant, agissant comme dit ci-avant, connu du notaire par nom, prénom, état civil et domicile, ledit mandataire a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: C. DOSTERT, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 11 avril 2013. LAC/2013/16665. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

*Le Receveur (signé): Irène THILL.*

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée.

Luxembourg, le 18 avril 2013.

Référence de publication: 2013050461/423.

(130061946) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 avril 2013.

#### **LU PC VI S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 203, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 144.949.

#### DISSOLUTION

In the year two thousand and thirteen, on the twenty-ninth day of March.

Before the undersigned Maître Jean SECKLER, notary public, residing in Junglinster, Grand-Duchy of Luxembourg.

There appears:

Panattoni France Development B.V., a company incorporated and existing under the laws of the Netherlands, with registered office at 231, Schiphol Boulevard, NL-1118 BH Amsterdam-Schiphol, The Netherlands,

here represented by Mrs Catherine DELSEMME, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

The said proxy, signed *ne varietur* by the proxy holder of the party appearing and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing party, represented as stated here above, has requested the undersigned notary to state that:

The appearing party is currently the sole shareholder of the private limited liability company established in Luxembourg under the name of LU PC VI S.à r.l. (the «Company»), with registered office at 203, route d'Esch, L-1471 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Company Register, section B under number 144949, established by virtue of a deed of Maître Jean SECKLER, notary in Junglinster, dated February 16, 2009, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 613 of March 20, 2009.

The share capital of the Company presently amounts to twelve thousand five hundred euros (EUR 12,500.-), represented by one thousand two hundred fifty (1,250) shares with a par value of ten Euro (EUR 10.-) each.

The appearing party is currently the sole owner of all the shares of the Company.

The appearing party, as the sole shareholder of the Company, expressly declares to proceed with the anticipated dissolution of the Company.

The appearing party, as the liquidator of the Company, declares that all known liabilities of the Company have been settled.

The activity of the Company has ceased and all assets of the Company are transferred to its sole shareholder, who is personally liable for all liabilities and engagements of the Company, even those actually unknown, in the same way as the latter was liable; accordingly, the liquidation of the Company is considered to be closed.

The sole shareholder wholly and fully discharges the managers of the dissolved Company of their mandate as of today.

The accounting books and documents of the dissolved Company will be kept during a period of five (5) years at the Company's former registered office.

### Expenses

The expenses, costs, remuneration or charges in any form whatsoever, which will be borne by the Company as a result of the present shareholder meeting, are estimated at approximately seven hundred and fifty Euro.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French translation.

On request of the same appearing party and in case of divergence between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, he signed together with the notary the present deed.

### Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille treize, le vingt-neuf mars.

Par-devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, Grand-duché de Luxembourg.

A comparu:

Panattoni France Development B.V., une société constituée et existant selon le droit des Pays-Bas, dont le siège social est au 231 Schiphol Boulevard, NL-1118 BH Amsterdam-Schiphol, Pays-Bas,

dûment représentée par Madame Catherine DELSEMME, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par la mandataire de la comparante et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être soumise aux formalités d'enregistrement avec elles.

Laquelle comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a requis le notaire instrumentaire d'acter que:

La comparante est actuellement la seule associée de la société à responsabilité limitée établie à Luxembourg sous la dénomination de LU PC VI S.à r.l. (la «Société»), ayant son siège social au 203, route d'Esch, L-1471 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B sous le numéro 144949, constituée suivant acte reçu par Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, en date du 16 février 2013, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 613 du 20 mars 2009.

La Société a actuellement un capital social de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-), représenté par mille deux cent cinquante (1.250) parts sociales d'une valeur nominale de dix euros (EUR 10,-) chacune.

La comparante est actuellement propriétaire de l'intégralité des parts sociales de la Société.

Par la présente la comparante prononce la dissolution anticipée de la Société avec effet immédiat.

La comparante en sa qualité de liquidateur de la Société déclare que tout le passif connu de la Société est réglé.

L'activité de la Société a cessé; l'associé unique est investi de tout l'actif et il répondra personnellement de tous les engagements de la Société même inconnus à l'heure actuelle, de la même manière que celle-ci y était tenue; partant la liquidation de la Société est à considérer comme faite et clôturée.

L'associée unique donne décharge pleine et entière aux gérants pour leur mandat jusqu'à ce jour.

Les documents et pièces relatifs à la Société dissoute resteront conservés durant cinq ans à l'ancien siège social de la Société.

### Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge à raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de sept cent cinquante euros.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête de la personne comparante le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une version française.

A la requête de la même personne et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite à la mandataire de la comparante, celle-ci a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: Catherine DELSEMME, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 11 avril 2013. Relation GRE/2013/1462. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

Référence de publication: 2013049319/84.

(130059819) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 avril 2013.

**Panattoni Czech Republic Development S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 203, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 172.661.

—  
DISSOLUTION

In the year two thousand and thirteen, on the twenty-ninth day of March.

Before the undersigned Maître Jean SECKLER, notary public, residing in Junglinster, Grand-Duchy of Luxembourg.

There appears:

PDC Eastern Europe S.à r.l., a private limited liability company incorporated and existing under the laws of the Luxembourg, with registered office at 203, route d'Esch, L-1471 Luxembourg,

here represented by Mrs Catherine DETSEMME, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

The said proxy, signed ne varietur by the proxy holder of the party appearing and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing party, represented as stated here above, has requested the undersigned notary to state that:

The appearing party is currently the sole shareholder of the private limited liability company established in Luxembourg under the name of Panattoni Czech Republic Development S.à r.l. (the «Company»), with registered office at 203, route d'Esch, L-1471 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Company Register, section B under number 172661, established by virtue of a deed of Maître Jean SECKLER, notary in Junglinster, dated October 9, 2012, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 2984 of December 8, 2012.

The share capital of the Company presently amounts to twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-), represented by twelve thousand five hundred (12,500) shares with a par value of one Euro (EUR 1.-) each, divided into (i) one thousand two hundred and fifty (1,250) class A shares and (ii) eleven thousand two hundred and fifty (11,250) class B shares.

The appearing party is currently the sole owner of all the shares of the Company.

The appearing party, as the sole shareholder of the Company, expressly declares to proceed with the anticipated dissolution of the Company.

The appearing party, as the liquidator of the Company, declares that all known liabilities of the Company have been settled.

The activity of the Company has ceased and all assets of the Company are transferred to its sole shareholder, who is personally liable for all liabilities and engagements of the Company, even those actually unknown, in the same way as the latter was liable; accordingly, the liquidation of the Company is considered to be closed.

The sole shareholder wholly and fully discharges the managers of the dissolved Company of their mandate as of today.

The accounting books and documents of the dissolved Company will be kept during a period of five (5) years at the Company's former registered office.

*Expenses*

The expenses, costs, remuneration or charges in any form whatsoever, which will be borne by the Company as a result of the present shareholder meeting, are estimated at approximately seven hundred and fifty Euro.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French translation.

On request of the same appearing party and in case of divergence between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, he signed together with the notary the present deed.

**Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille treize, le vingt-neuf mars.

Par-devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, Grand-duché de Luxembourg.

A comparu:

PDC Eastern Europe S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée et existant selon le droit du Luxembourg, dont le siège social est 203, route d'Esch, L-1471 Luxembourg,

dûment représentée par Madame Catherine DELSEMME, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par la mandataire de la comparante et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être soumise aux formalités d'enregistrement avec elles.

Laquelle comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a requis le notaire instrumentaire d'acter que:

La comparante est actuellement la seule associée de la société à responsabilité limitée établie à Luxembourg sous la dénomination de Panattoni Czech Republic Development S.à r.l. (la «Société»), ayant son siège social au 203, route d'Esch, L-1471 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B sous le numéro 172661, constituée suivant acte reçu par Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, en date du 9 octobre 2012, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2984 du 8 décembre 2012.

La Société a actuellement un capital social de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500.-), représenté par douze mille cinq cents (12.500) parts sociales d'une valeur d'un euro (EUR 1.-) chacune, divisée en (i) mille deux cent cinquante (1.250) parts sociales de classe A et (ii) onze mille deux cent cinquante (11.250) parts sociales de classe B.

La comparante est actuellement propriétaire de l'intégralité des parts sociales de la Société.

Par la présente la comparante prononce la dissolution anticipée de la Société avec effet immédiat.

La comparante en sa qualité de liquidateur de la Société déclare que tout le passif connu de la Société est réglé.

L'activité de la Société a cessé; l'associé unique est investi de tout l'actif et il répondra personnellement de tous les engagements de la Société même inconnus à l'heure actuelle, de la même manière que celle-ci y était tenue; partant la liquidation de la Société est à considérer comme faite et clôturée.

L'associée unique donne décharge pleine et entière aux gérants pour leur mandat jusqu'à ce jour.

Les documents et pièces relatifs à la Société dissoute resteront conservés durant cinq ans à l'ancien siège social de la Société.

#### Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge à raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de sept cent cinquante euros.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête de la personne comparante le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une version française.

A la requête de la même personne et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite à la mandataire de la comparante, celle-ci a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: Catherine DELSEMME, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 11 avril 2013. Relation GRE/2013/1464. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

Référence de publication: 2013049388/87.

(130059846) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 avril 2013.

#### **Mediabridge S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2611 Howald, 183, route de Thionville.

R.C.S. Luxembourg B 74.778.

#### DISSOLUTION

L'an deux mille treize, le vingt-neuf mars.

Par-devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

#### ONT COMPARU:

1.- Monsieur Tonghai Michael SHEN, administrateur de société, né à Shanghai (République populaire de Chine), le 10 octobre 1927, demeurant à MC-98000 Monaco, 2, boulevard du Jardin Exotique, et

2.- Madame Daisy WOO, sales manager, née à Hong Kong (Région administrative spéciale de la République populaire de Chine), le 7 avril 1953, demeurant à L-2154 Luxembourg, 2, Square Aloyse Meyer,

ici représentés par Madame Laure MAESELE, employée, demeurant à Luxembourg, en vertu de deux (2) procurations sous seing privé lui délivrées, lesquelles procurations, signées "ne varietur" par le mandataire et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être formalisées avec lui.

Lesquels comparants, représentés comme dit ci-avant, ont requis le notaire instrumentaire de documenter comme suit leurs déclarations:

a.- Que la société à responsabilité limitée "MEDIABRIDGE S.à r.l.", établie et ayant son siège social à L-2611 Howald, 183, route de Thionville, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 74.778, a été constituée suivant acte reçu par Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg en date du 9 mars 2000, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 470 du 4 juillet 2000, dont les statuts ont été modifiés suivant actes reçus par:

- Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 28 juin 2001, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 68 du 14 janvier 2002, et

- Maître Léon Thomas dit Tom METZLER, notaire de résidence à Luxembourg-Bonnevoie, en date du 10 mai 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1523 du 9 août 2006.

b.- Que le capital social est fixé à quatorze mille huit cent soixante-quinze euros (EUR 14.875,-) représenté par cent (100) parts sociales de cent quarante-huit euros et soixante-quinze cents (EUR 148,75) chacune.

c.- Que les comparants sont les seuls et uniques associés de ladite société.

d.- Que l'activité de la société ayant cessé et que les comparants, en tant qu'associés uniques, siégeant en assemblée générale extraordinaire modificative des statuts de la société, prononcent la dissolution anticipée de la prédite société et sa mise en liquidation.

e.- Que les associés désignent Madame Daisy WOO, préqualifiée, comme liquidateur de la société, mission qu'elle accepte, laquelle aura pleins pouvoirs pour établir, signer, exécuter et délivrer tous actes et documents, faire toutes déclarations et faire tout ce qui est nécessaire ou utile pour mettre en exécution la dissolution anticipée de la société, et sa liquidation.

f.- Que la liquidatrice requiert le notaire instrumentant d'acter qu'elle déclare avoir réglé tout le passif de la société dissoute, moyennant reprise par les associés de l'intégralité de l'actif et du passif, et avoir transféré tous les actifs au profit des associés.

g.- Que les comparants sont investis de tous les éléments actifs de la société et répondront personnellement de tout le passif social et de tous les engagements de la société même inconnus à ce jour.

h.- Que la société n'est pas propriétaire d'un immeuble au Grand-Duché de Luxembourg.

i.- Que partant, la liquidation de la société est à considérer comme faite et clôturée.

j.- Que décharge pleine et entière est accordée à la gérance et au liquidateur de la société pour l'exécution de son mandat.

k.- Que les livres et documents de la société dissoute seront conservés pendant cinq ans à l'ancien adresse du siège social savoir L-2611 Howald, 183, route de Thionville.

#### *Frais*

Tous les frais et honoraires du présent acte, évalués à la somme de neuf cents euros, sont à la charge de la société.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire, ès-qualité qu'elle agit, connue du notaire par nom, prénom, état et demeure, elle a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Laure MAESELE, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 11 avril 2013. Relation GRE/2013/1473. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

Référence de publication: 2013049350/58.

(130059961) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 avril 2013.

#### **DNA Luxco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-5365 Munsbach, 9A, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 171.760.

In the year 2013, on the 28<sup>th</sup> day of March.

Before the undersigned Maître Marc Loesch, notary public residing in Mondorf-les-Bains, Grand-Duchy of Luxembourg.

Is held an extraordinary general meeting of the shareholders of DNA Luxco, S.à r.l. a private limited liability company (société. à responsabilité limitée) having its registered office at 9a, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach, Grand Duchy of Luxembourg, R.C.S Luxembourg, B 171760 incorporated by a deed of the notary Me Hellinckx on 2 October 2012 published in the Memorial, C, Recueil des Sociétés et Associations, number 2648 of 26 October 2012 (the "Company"). The articles of incorporation have not since been amended.

There appeared:

DNA Luxco 1 Topco S.à r.l., a private limited liability company (société. à responsabilité limitée), having its registered office at 9a, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach, Grand Duchy of Luxembourg, R.C.S Luxembourg, B 172303 (the «Sole Shareholder»),

hereby represented by Ms Ruth Springham, employee, residing professionally at 9a, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a proxy given on 27 March 2013.

The said proxy, after having been signed ne varietur by the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The appearing party, represented as stated hereabove, has requested the undersigned notary to enact the following:

I. The appearing party is the Sole Shareholder of the Company.

II. The Sole Shareholder represented the proxy-holder of the represented Sole Shareholder and the number of its shares are shown on an attendance list; this attendance list, after having being signed ne varietur by the proxy-holder of the represented Sole Shareholder, and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed.

III. As appears from the said attendance list, all the shares in circulation are represented at the present general meeting, so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda.

The agenda of the meeting is the following:

1. To resolve to dissolve the Company and to pronounce its liquidation.

2. To appoint as liquidator: Bain Capital Europe Fund III, L.P., a limited partnership incorporated and existing under the laws of Cayman Islands, having its registered office at Maples Corporate Services Limited, Uglund House, South Church Street, PO Box 309, George Town, Grand Cayman, KY1-1104, Cayman Islands;

3. To determine the powers to be given to the liquidator and its remuneration;

4. Miscellaneous

IV. After the foregoing has been approved by the meeting, the meeting unanimously took the following resolutions:

*First resolution*

The general meeting decided to put the company into liquidation.

*Second resolution*

The general meeting decided to appoint as liquidator, Bain Capital Europe Fund III, L.P., a limited partnership incorporated and existing under the laws of Cayman Islands, having its registered office at Maples Corporate Services Limited, Uglund House, South Church Street, PO Box 309, George Town, Grand Cayman, KY1-1104, Cayman Islands.

The liquidator has the broadest powers foreseen by articles 144-148 bis of the law on commercial companies. He may execute all acts foreseen by article 145 without the authorization of the general meeting whenever it is requested.

The liquidator is dispensed with drawing up an inventory and he may refer to the books of the company.

He may, under his own liability, delegate for special operations to one or more proxy-holders such capacities and for such period as he may determine.

Unless otherwise provided by the shareholder's meeting, the company in liquidation is validly bound towards third parties without any limitation by the single signature of the representative of the liquidator for all deeds and acts including those revolving any public official or notary public.

The costs, expenses, remuneration or charges of any form whatsoever incumbent to the company and charged to it by reason of the present deed are assessed at EUR 1.500.-. There being no further business, the meeting was terminated.

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

Whereof, the present deed was drawn up in Munsbach, on the day mentioned at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, they signed together with the notary the present deed.

**Suit la version française du texte qui précède:**

L'an deux mille treize, le vingt huit mars.

Par-devant Maître Marc Loesch, notaire de résidence à Mondorf-les-Bains, Grand-Duché de Luxembourg.

Est tenu une assemblée extraordinaire des actionnaires de la société DNA Luxco, S.à r.l. une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social 9a, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach, Grand-Duché de Luxembourg, inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg, sous la section B -171760, constituée suivant acte reçu par le notaire Me Hellinckx en date du 2 octobre 2012 et publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 2648 du 26 octobre 2012 (la "Société"),. Les statuts de la Société n'ayant pas été modifiés depuis.

A comparu:

DNA Luxco 1 Topco, S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social 9a, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach, Grand-Duché de Luxembourg, inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg, sous la section B - B 172303 (l'Associé Unique).

ici représentée par Madame Ruth Springham, employée privée, en vertu d'une procuration datée du 27 mars 2013, laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par le comparant et le notaire instrument, annexé aux présent acte afin être enregistrée avec lui.

La partie comparante, représentée comme stipule ci-dessus, a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I. Qu'elle est l'Actionnaire Unique de la Société.

II. Que l'Associé Unique représenté, le mandataire de l'associé Unique représenté, ainsi que le nombre de parts sociales qu'il détient sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée ne Mémorial par le mandataire de l'Associé Unique représenté et le notaire instrumentant, restera annexée au présent procès-verbal.

III. Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social de la Société, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

IV. Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

1. Délibérer sur la dissolution de la Société et de prononcer sa mise en liquidation..
2. Nommer comme liquidateur: Bain Capital Europe Fund III, L.P., un limited partnership incorporé aux Iles Caïmans, avec adresse professionnel à Maples Corporate Services Limited, Uglund House, South Church Street, PO Box 309, George Town, Grand Cayman, KY1-1104, Iles Caïmans.
3. Déterminer les pouvoirs du liquidateur et sa rémunération.

V. L'assemblée générale, après avoir délibère, prend à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'assemblée décide la dissolution anticipée de la Société et prononce sa mise en liquidation a compter de ce jour.

*Deuxième résolution*

L'assemblée décide de nommer comme liquidateur Bain Capital Europe Fund III, L.P., un limited partnership incorporé aux Iles Caïmans, avec adresse professionnel à Maples Corporate Services Limited, Uglund House, South Church Street, PO Box 309, George Town, Grand Cayman, KY1-1104, Iles Caïmans.

Le liquidateur a les pouvoirs les plus étendus prévus par les articles 144 a 148 bis des lois coordonnées sur les sociétés commerciales. Il peut accomplir les actes prévus à l'article 145 sans devoir recourir a l'autorisation de l'assemblée générale dans les cas au elle est requise.

Le liquidateur est dispensé de dresser inventaire et peut s'en référer aux écritures de la société.

Il peut, sous sa responsabilité, pour des opérations spéciales et déterminées, déléguer a un ou plusieurs mandataires telle partie de ses pouvoirs qu'il détermine et pour la durée qu'il fixera.

En l'absence d'autres décisions prises par l'assemblée, la Société en liquidation est valablement et sans limitation engagée envers des tiers par la seule signature du représentant du liquidateur, pour tous les actes y compris ceux impliquant tous fonctionnaires publics ou notaire.

Les frais, dépenses ou charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à la charge en raison des présentes, sont estimés à EUR 1.500.-.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que la comparante l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte française, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passe à Munsbach, à la même date que celle en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, celui-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: R. Springham, M. Loesch.

Enregistré à Remich, le 4 avril 2013. REM/2013/562. Reçu soixante-quinze euros. 75,00 €.

*Le Receveur (signé): P. MOLLING.*

Pour expédition conforme.

Mondorf-les-Bains, le 17 avril 2013.

Référence de publication: 2013049141/116.

(130060280) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 avril 2013.

**Cenovus International Enterprises S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2310 Luxembourg, 16, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 176.718.

—  
STATUTES

In the year two thousand and thirteen, on the eighth day of April.

Before the undersigned, Maître Henri Hellinckx, a notary resident in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

Cenovus International Investments S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 16, avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg, in the process of being registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies,

here represented by Régis Galiotto, notary's clerk, whose professional address is in Luxembourg, by virtue of a power of attorney given under private seal,

After signature ne varietur by the authorised representative of the appearing party and the undersigned notary, the power of attorney will remain attached to this deed to be registered with it.

The appearing party, represented as set out above, have requested the undersigned notary to state as follows the articles of incorporation of a private limited liability company (société à responsabilité limitée), which is hereby incorporated:

## I. Name - Registered office - Object - Duration

**Art. 1. Name.** The name of the company is "Cenovus International Enterprises S.à r.l." (the Company). The Company is a private limited liability company (société à responsabilité limitée) governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, in particular the law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended (the Law), and these articles of incorporation (the Articles).

### Art. 2. Registered office.

2.1. The Company's registered office is established in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred within that municipality by a resolution of the board of managers. It may be transferred to any other location in the Grand Duchy of Luxembourg by a resolution of the shareholders, acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles.

2.2. Branches, subsidiaries or other offices may be established in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the board of managers. If the board of managers determines that extraordinary political or military developments or events or any other developments or events beyond the reasonable control of the Company have occurred or are imminent, and that those developments or events may interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with ease of communication between that office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the developments or events in question have completely ceased. Any such temporary measures do not affect the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg incorporated company.

### Art. 3. Corporate object.

3.1. The Company's object is the acquisition of participations and/or interests, in Luxembourg or abroad, in any companies, enterprises or assets in any form whatsoever, and the creation, development, management and control of those participations and/or interests. The Company may in particular acquire, by subscription, purchase and exchange or in any other manner, any stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and, more generally, any securities and financial instruments issued by any public or private entity. It may participate in the creation, development, management and control of any company, enterprise or assets. Without limiting the generality of the foregoing, it may invest in the acquisition and management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin.

3.2. The Company may borrow in any form, except by way of public offer. It may issue, by way of private placement only, notes, bonds and any kind of debt and equity securities. It may lend funds, including, without limitation, the proceeds of any borrowings, to its subsidiaries, affiliates and any other companies or persons. It may also give guarantees and pledge, transfer, encumber or otherwise create and grant security over some or all of its assets to guarantee its own obligations and those of any other company or person, and, generally, for its own benefit and that of any other company or person. For the avoidance of doubt, the Company may not carry out any regulated financial sector activities without having obtained the requisite authorisation.

3.3. The Company may use any techniques, legal means and instruments to manage its investments efficiently and protect itself against credit risks, currency exchange exposure, interest rate risks and other risks.

3.4. The Company may carry out any commercial, financial or industrial operation and any transaction with respect to real estate or movable property which, directly or indirectly, favours or relates to its corporate object.

### Art. 4. Duration.

4.1. The Company is formed for an unlimited period.

4.2. The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, incapacity, insolvency, bankruptcy or any similar event affecting one or more shareholders.

## II. Capital - Shares

### Art. 5. Capital.

5.1. The share capital is set at eighty thousand United States dollars (USD 80,000.-), represented by eighty (80) shares in registered form, without nominal value.

5.2. The share capital may be increased or reduced once or more by a resolution of the shareholders, acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles.

**Art. 6. Shares.**

- 6.1. The shares are indivisible and the Company recognises only one (1) owner per share.
- 6.2. The shares are freely transferable between shareholders.
- 6.3. When the Company has a sole shareholder, the shares are freely transferable to third parties.
- 6.4. When the Company has more than one shareholder, the transfer of shares (inter vivos) to third parties is subject to prior approval by shareholders representing at least three-quarters of the share capital.
- 6.5. A share transfer shall only be binding on the Company or third parties following notification to, or acceptance by, the Company in accordance with article 1690 of the Luxembourg Civil Code.
- 6.6. A register of shareholders shall be kept at the registered office and may be examined by any shareholder on request.
- 6.7. The Company may redeem its own shares, provided:
- (i) it has sufficient distributable reserves for that purpose; or
  - (ii) the redemption results from a reduction in the Company's share capital.

**III. Management - Representation****Art. 7. Appointment and Removal of managers.**

- 7.1. The Company shall be managed by one or more managers appointed by a resolution of the shareholders, which sets the term of their office. The managers need not be shareholders.
- 7.2. The managers may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of the shareholders.

**Art. 8. Board of managers.** If several managers are appointed, they shall constitute the board of managers (the Board).**8.1. Powers of the board of managers**

- (i) All powers not expressly reserved to the shareholders by the Law or the Articles fall within the competence of the Board, which has full power to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's corporate object.
- (ii) The Board may delegate special or limited powers to one or more agents for specific matters by a resolution of the Board.

**8.2. Procedure**

- (i) The Board shall meet at the request of any manager, at the place indicated in the convening notice, which shall be in Luxembourg.
- (ii) Written notice of any Board meeting shall be given to all managers at least twenty-four (24) hours in advance, except in the case of an emergency, in which case the nature and circumstances of such shall be set out in the notice.
- (iii) No notice is required if all members of the Board are present or represented and each of them states that they have full knowledge of the agenda for the meeting. A manager may also waive notice of a meeting, either before or after the meeting. Separate written notices are not required for meetings which are held at times and places indicated in a schedule previously adopted by the Board.
- (iv) A manager may grant to another manager a power of attorney in order to be represented at any Board meeting.
- (v) The Board may only validly deliberate and act if a majority of its members are present or represented. Subject to article 8.2 (vi) of the Articles, Board resolutions shall be validly adopted by a majority of the votes of the managers present or represented.
- (vi) The decision, direction or other action, that would result in the acquisition or disposition of property by the Company with a fair market value equal to or greater than ten million United States dollars (USD 10,000,000.-) or its equivalent in any other currency, or the Company incurring indebtedness or other obligation equal to or greater than ten million United States dollars (USD 10,000,000.-) or its equivalent in any other currency, other than a decision, direction or other action (i) that was previously authorized by a unanimous decision of the board of managers in accordance with these Articles or (ii) to declare or pay a dividend to the shareholder(s) of the Company, or (iii) that pertains to the enhancement and/or development of the Company's intellectual property rights, shall only be validly adopted by the unanimous positive vote of all the managers of the Company.
- (vii) Board resolutions shall be recorded in minutes signed by the chairperson of the meeting or, if no chairperson has been appointed, by all the managers present or represented.
- (viii) Provided that no manager may participate by telephone or video while he or she is physically present in Canada, any manager may participate in any meeting of the Board by telephone or video conference, or by any other means of communication which allows all those taking part in the meeting to identify, hear and speak to each other. Participation by such means is deemed equivalent to participation in person at a duly convened and held meeting.
- (ix) Provided that no manager may sign a resolution while he or she is physically present in Canada, circular resolutions signed by all the managers (Managers' Circular Resolutions) shall be valid and binding as if passed at a duly convened and held Board meeting, and shall bear the date of the last signature.

**8.3. Representation**

(i) The Company shall be bound by all contracts, documents or instruments that are signed by any two (2) managers of the Company.

(ii) The Company shall also be bound by all contracts, documents or instruments that are signed by any person(s) to whom limited or special powers have been delegated by the Board by a resolution of the Board.

**Art. 9. Sole manager.** If the Company is managed by a sole manager, all references in the Articles to the Board, the managers or any manager are to be read as references to the sole manager, as appropriate.

#### **Art. 10. Liability and Indemnity of the managers.**

10.1. The managers shall not be held personally liable by reason of their office for any commitments they have validly made in the name of the Company, provided those commitments comply with the Articles and the Law.

10.2. The Company shall indemnify any of its managers on a full indemnity basis and to the fullest extent permitted by law against all liabilities losses, damages, penalties, costs, expenses and disbursements (including, without limitation, reasonable and documented out-of-pocket costs and expenses) (the Loss) incurred or suffered by such manager due to, arising out of, or in connection with, the actual or purported execution of his mandate as manager of the Company, in particular, but without limitation, where any such Loss (i) arises out of any claim, action, demand, investigation or proceeding (whether civil, criminal or regulatory) made, brought or threatened against the manager or (ii) result from any applicable Luxembourg or foreign legal provision or regulation (including without limitation any applicable tax provision or regulation).

10.3. No indemnification shall be provided to a manager:

(i) with respect to any Loss which shall have been finally adjudicated to have been incurred or suffered by reason of bad faith, gross negligence, dishonesty, fraud or wilful misconduct of such manager or a failure to act in the best interests of the Company by such manager; or

(ii) in the event of a settlement, unless the settlement has been approved by a court of competent jurisdiction or by the Board.

10.4. Expenses in connection with the preparation and representation of a defense of any claim, action, suit or proceeding of the character described in this article shall be advanced by the Company prior to final adjudication or settlement thereof, as applicable, upon receipt of any undertaking by or on behalf of the manager, to repay such amount if it is ultimately determined that he is not entitled to indemnification under this article.

### **IV. Shareholder(s)**

#### **Art. 11. General meetings of shareholders and Shareholders' written resolutions.**

##### 11.1. Powers and voting rights

(i) Unless resolutions are adopted in accordance with article 11.1. (ii) resolutions of the shareholders shall be adopted at a general meeting of shareholders (each a General Meeting).

(ii) If the number of shareholders of the Company does not exceed twenty-five (25), resolutions of the shareholders may be adopted in writing (Written Shareholders' Resolutions).

(iii) Each share entitles the holder to one (1) vote.

##### 11.2. Notices, quorum, majority and voting procedures

(i) The shareholders may be convened to General Meetings by the Board. The Board must convene a General Meeting following a request from shareholders representing more than half of the share capital.

(ii) Written notice of any General Meeting shall be given to all shareholders at least eight (8) days prior to the date of the meeting, except in the case of an emergency, in which case the nature and circumstances of such shall be set out in the notice.

(iii) When resolutions are to be adopted in writing, the Board shall send the text of such resolutions to all the shareholders. The shareholders shall vote in writing and return their vote to the Company within the timeline fixed by the Board.

Each manager shall be entitled to count the votes.

(iv) General Meetings shall be held in Luxembourg at the time and place specified in the notices.

(v) If all the shareholders are present or represented and consider themselves duly convened and informed of the agenda of the General Meeting, it may be held without prior notice.

(vi) A shareholder may grant written power of attorney to another person (who need not be a shareholder), in order to be represented at any General Meeting.

(vii) Unless otherwise required by the Articles or the Law, resolutions to be adopted at General Meetings shall be passed by shareholders owning more than one-half of the share capital. If this majority is not reached at the first General Meeting, the shareholders shall be convened by registered letter to a second General Meeting and the resolutions shall be adopted at the second General Meeting by a majority of the votes cast, irrespective of the proportion of the share capital represented.

(viii) The Articles may only be amended with the consent of a majority (in number) of shareholders owning at least three-quarters of the share capital.

(ix) Any change in the nationality of the Company and any increase in a shareholder's commitment to the Company shall require the unanimous consent of the shareholders.

(x) Written Shareholders' Resolutions are passed with the quorum and majority requirements set forth above and shall bear the date of the last signature received prior to the expiry of the timeline fixed by the Board.

**Art. 12. Sole shareholder.** When the number of shareholders is reduced to one (1):

- (i) the sole shareholder shall exercise all powers granted by the Law to the General Meeting;
- (ii) any reference in the Articles to the shareholders, the General Meeting, or the Written Shareholders' Resolutions is to be read as a reference to the sole shareholder or the sole shareholder's resolutions, as appropriate; and
- (iii) the resolutions of the sole shareholder shall be recorded in minutes or drawn up in writing.

## V. Annual accounts - Allocation of profits - Supervision

**Art. 13. Financial year and Approval of annual accounts.**

13.1. The financial year begins on the first (1) of February and ends on the thirty-first (31) of January of each year.

13.2. Each year, the Board must prepare the balance sheet and profit and loss accounts, together with an inventory stating the value of the Company's assets and liabilities, with an annex summarising the Company's commitments and the debts owed by its managers and shareholders to the Company.

13.3. Any shareholder may inspect the inventory and balance sheet at the registered office.

13.4. The balance sheet and profit and loss accounts must be approved in the following manner:

(i) if the number of shareholders of the Company does not exceed twenty-five (25), within six (6) months following the end of the relevant financial year either (a) at the annual General Meeting (if held) or (b) by way of Written Shareholders' Resolutions; or

(ii) if the number of shareholders of the Company exceeds twenty-five (25), at the annual General Meeting.

13.5. If the number of shareholders of the Company exceeds twenty-five (25), the annual General Meeting shall be held at the registered office or at any other place within the municipality of the registered office, as specified in the notice, on the second Monday of June of each year at 10.00 a.m. If that day is not a business day in Luxembourg, the annual General Meeting shall be held on the following business day.

**Art. 14. Auditors.**

14.1. When so required by law, the Company's operations shall be supervised by one or more approved external auditors (réviseurs d'entreprises agréés). The shareholders shall appoint the approved external auditors, if any, and determine their number and remuneration and the term of their office.

14.2. If the number of shareholders of the Company exceeds twenty-five (25), the Company's operations shall be supervised by one or more commissaires (statutory auditors), unless the law requires the appointment of one or more approved external auditors (réviseurs d'entreprises agréés). The commissaires are subject to re-appointment at the annual General Meeting. They may or may not be shareholders.

**Art. 15. Allocation of profits.**

15.1. Five per cent (5%) of the Company's annual net profits must be allocated to the reserve required by law (the Legal Reserve). This requirement ceases when the Legal Reserve reaches an amount equal to ten per cent (10%) of the share capital.

15.2. The shareholders shall determine the allocation of the balance of the annual net profits. They may decide on the payment of a dividend, to transfer the balance to a reserve account, or to carry it forward in accordance with the applicable legal provisions.

15.3. Interim dividends may be distributed at any time, subject to the following conditions:

- (i) the Board must draw up interim accounts;
- (ii) the interim accounts must show that sufficient profits and other reserves (including share premium) are available for distribution of the interim dividends; it being understood that the amount required to be distributed may not exceed the profits made since the end of the last financial year for which the annual accounts have been approved, if any, increased by profits carried forward and distributable reserves, and reduced by losses carried forward and sums to be allocated to the Legal Reserve;
- (iii) within two (2) months of the date of the interim accounts, the Board must resolve to distribute the interim dividends; and
- (iv) taking into account the assets of the Company, the rights of the Company's creditors must not be threatened by the distribution of an interim dividend.

If the interim dividends paid exceed the distributable profits at the end of the financial year, the Board has the right to claim the reimbursement of dividends not corresponding to profits actually earned and the shareholders must immediately refund the excess to the Company if so required by the Board.

## VI. Dissolution - Liquidation

16.1. The Company may be dissolved at any time by a resolution of the shareholders adopted with the consent of a majority (in number) of shareholders owning at least three-quarters of the share capital. The shareholders shall appoint one or more liquidators, who need not be shareholders, to carry out the liquidation, and shall determine their number, powers and remuneration. Unless otherwise decided by the shareholders, the liquidators shall have full power to realise the Company's assets and pay its liabilities.

16.2. The surplus (if any) after realisation of the assets and payment of the liabilities shall be distributed to the shareholders in proportion to the shares held by each of them.

## VII. General provisions

17.1. Notices and communications may be made or waived, Managers' Circular Resolutions and Written Shareholders Resolutions may be evidenced, in writing, by fax, email or any other means of electronic communication.

17.2. Powers of attorney may be granted by any of the means described above. Powers of attorney in connection with Board meetings may also be granted by a manager, in accordance with such conditions as may be accepted by the Board.

17.3. Signatures may be in handwritten or electronic form, provided they fulfil all legal requirements for being deemed equivalent to handwritten signatures. Signatures of the Managers' Circular Resolutions, the resolutions adopted by the Board by telephone or video conference or the Written Shareholders' Resolutions, as the case may be, may appear on one original or several counterparts of the same document, all of which taken together shall constitute one and the same document.

17.4. All matters not expressly governed by these Articles shall be determined in accordance with the applicable law and, subject to any non-waivable provisions of the law, with any agreement entered into by the shareholders from time to time.

### *Transitional provision*

The Company's first financial year shall begin on the date of this deed and shall end on 31 January 2014.

### *Subscription and Payment*

Cenovus International Investments S.a r.l., represented as stated above, subscribes for eighty (80) shares in registered form, without nominal value, and agrees to pay them in full by a contribution in cash of eighty thousand United States dollars (USD 80,000.-), to be fully allocated to the share capital account of the Company.

The amount of eighty thousand United States dollars (USD 80,000.-) is at the Company's disposal and evidence of such amount has been given to the undersigned notary.

### *Costs*

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever to be borne by the Company in connection with its incorporation are estimated at approximately one thousand five hundred Euros (1,500.- EUR).

### *Resolutions of the sole shareholder*

Immediately after the incorporation of the Company, its sole shareholder, representing the entire subscribed capital, adopted the following resolutions:

1. The following are appointed as manager of the Company for an indefinite period:

Mr. Damien Warde, born in Galway, Ireland on February 19, 1950, residing at 22, rue Siggy vu Letzebuerg, L-1933, Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg;

Mr. Gregor D. Dalrymple, born in Edinburgh, Scotland on May 16, 1960, residing at 18b, rue de la Chapelle, L-8017 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg; and

Mr. Shane Cooke, born in Calgary, Alberta, Canada on October 25, 1975, residing at 2240 - 27<sup>th</sup> Street SW, Calgary, Alberta, Canada T3E 2E7.

2. The registered office of the Company is located at 16, avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

### *Declaration*

The undersigned notary, who understands and speaks English, states at the request of the appearing party that this deed is drawn up in English, followed by a French version, and that in the case of discrepancies, the English version prevails.

This notarial deed is drawn up in Luxembourg, on the date stated above.

After reading this deed aloud, the notary signs it with the authorised representative of the appearing party.

### **Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille treize, le huitième jour d'avril,

Pardevant le soussigné Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

## A COMPARU:

Cenovus International Investments S.à r.l., une société à responsabilité limitée régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, dont le siège social se situe à 16, avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg, en cours d'immatriculation auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg,

représentée par Régis Galiotto, clerc de notaire, avec adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration lui donnée sous seing privé.

Après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, ladite procuration restera annexée au présent acte pour les formalités de l'enregistrement.

La partie comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a prié le notaire instrumentant d'acter de la façon suivante les statuts d'une société à responsabilité limitée qui est ainsi constituée:

### I. Dénomination - Siège social - Objet - Durée

**Art. 1<sup>er</sup>. Dénomination.** Le nom de la société est "Cenovus International Enterprises S.à r.l." (la Société). La Société est une société à responsabilité limitée régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, et en particulier par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi), ainsi que par les présents statuts (les Statuts).

#### **Art. 2. Siège social.**

2.1. Le siège social de la Société est établi à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré dans cette même commune par décision du conseil de gérance. Le siège social peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une résolution des associés, selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

2.2. Il peut être créé des succursales, filiales ou autres bureaux tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger par décision du conseil de gérance. Lorsque le conseil de gérance estime que des développements ou événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire ou tout autre développements ou événements en dehors du contrôle raisonnable de la Société, se sont produits ou sont imminents, et que ces développements ou événements sont de nature à compromettre les activités normales de la Société à son siège social, ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger, le siège social peut être transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances. Ces mesures provisoires n'ont aucun effet sur la nationalité de la Société qui, nonobstant le transfert provisoire de son siège social, reste une société luxembourgeoise.

#### **Art. 3. Objet social.**

3.1. L'objet de la Société est la prise de participations et/ ou d'intérêts, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans toutes sociétés, entreprises ou actifs sous quelque forme que ce soit, et la création, développement, gestion et contrôle de ces participations et/ ou intérêts. La Société peut notamment acquérir par souscription, achat et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et autres instruments de dette, et plus généralement, toutes valeurs mobilières et instruments financiers émis par toute entité publique ou privée. Elle peut participer à la création, au développement, à la gestion et au contrôle de toute société, entreprise ou actifs. Sans limiter la généralité de ce qui précède, elle peut en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

3.2. La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit, sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission de billets à ordre, d'obligations et de tous types de titres et instruments de dette ou de capital. La Société peut prêter des fonds, y compris notamment les revenus de tous emprunts, à ses filiales, sociétés affiliées (comprenant société mère et société sœur), ainsi qu'à toutes autres sociétés ou personnes. La Société peut également consentir des garanties et nantir, céder, grever de charges ou autrement créer et accorder des sûretés sur toute ou partie de ses actifs afin de garantir ses propres obligations et celles de toute autre société et, de manière générale, en sa faveur et en faveur de toute autre société ou personne. En tout état de cause, la Société ne peut effectuer aucune activité réglementée du secteur financier sans avoir obtenu l'autorisation requise.

3.3. La Société peut employer toutes les techniques et instruments nécessaires à une gestion efficace de ses investissements et à sa protection contre les risques de crédit, les fluctuations monétaires, les fluctuations de taux d'intérêt et autres risques.

3.4. La Société peut effectuer toutes les opérations commerciales, financières ou industrielles et toutes les transactions concernant des biens immobiliers ou mobiliers qui, directement ou indirectement, favorisent ou se rapportent à son objet social.

#### **Art. 4. Durée.**

4.1. La Société est formée pour une durée indéterminée.

4.2. La Société ne sera pas dissoute en raison de la mort, de la suspension des droits civils, de l'incapacité, de l'insolvabilité, de la faillite ou de tout autre événement similaire affectant un ou plusieurs associés.

## II. Capital - Parts sociales

### Art. 5. Capital.

5.1. Le capital social est fixé à quatre-vingt mille dollars américains (USD 80.000,-), représenté par quatre-vingt (80) parts sociales sous forme nominative sans valeur nominale.

5.2. Le capital social peut être augmenté ou réduit à une ou plusieurs reprises par une résolution des associés, adoptée selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

### Art. 6. Parts sociales.

6.1. Les parts sociales sont indivisibles et la Société ne reconnaît qu'un (1) seul propriétaire par part sociale.

6.2. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

6.3. Lorsque la Société a un associé unique, les parts sociales sont librement cessibles aux tiers.

6.4. Lorsque la Société a plus d'un associé, la cession des parts sociales (inter vivos) à des tiers est soumise à l'accord préalable des associés représentant au moins les trois-quarts du capital social.

6.5. Une cession de parts sociales ne sera opposable à l'égard de la Société ou des tiers, qu'après avoir été notifiée à la Société ou acceptée par celle-ci conformément à l'article 1690 du Code Civil luxembourgeois.

6.6. Un registre des associés est tenu au siège social et peut être consulté à la demande de chaque associé.

6.7. La Société peut racheter ses propres parts sociales à condition ou:

- (i) qu'elle ait des réserves distribuables suffisantes à cet effet; ou
- (ii) que le rachat résulte de la réduction du capital social de la Société.

## III. Gestion - Représentation

### Art. 7. Nomination et Révocation des gérants.

7.1. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants nommés par une résolution des associés, qui fixe la durée de leur mandat. Les gérants ne doivent pas nécessairement être associés.

7.2. Les gérants sont révocables à tout moment, avec ou sans raison, par une décision des associés.

**Art. 8. Conseil de gérance.** Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront le conseil de gérance (le Conseil).

#### 8.1. Pouvoirs du conseil de gérance

(i) Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi ou les Statuts aux associés sont de la compétence du Conseil, qui a tous les pouvoirs pour effectuer et approuver tous les actes et opérations conformes à l'objet social.

(M) Des pouvoirs spéciaux ou limités peuvent être délégués par le Conseil à un ou plusieurs agents pour des tâches spécifiques par une décision du Conseil.

#### 8.2. Procédure

(i) Le Conseil se réunit sur convocation d'un gérant au lieu indiqué dans l'avis de convocation, qui sera au Luxembourg.

(ii) Il sera donné à tous les gérants une convocation écrite de toute réunion du Conseil au moins vingt-quatre (24) heures à l'avance, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature et les circonstances de cette urgence seront mentionnées dans la convocation à la réunion.

(iii) Aucune convocation n'est requise si tous les membres du Conseil sont présents ou représentés et si chacun d'eux déclare avoir parfaitement connaissance de l'ordre du jour de la réunion. Un gérant peut également renoncer à la convocation à une réunion, que ce soit avant ou après ladite réunion. Des convocations écrites séparées ne sont pas exigées pour des réunions se tenant dans des lieux et à des heures fixés dans un calendrier préalablement adopté par le Conseil.

(iv) Un gérant peut donner une procuration à un autre gérant afin de le représenter à toute réunion du Conseil.

(v) Le Conseil ne peut délibérer et agir valablement que si la majorité de ses membres sont présents ou représentés. Sous réserve de l'article 8.2 (vi) des Statuts, les décisions du Conseil sont valablement adoptées à la majorité des voix des gérants présents ou représentés.

(vi) La décision, instruction ou autre action, qui se traduirait par l'acquisition ou l'aliénation d'un bien par la Société ayant une valeur de marché égale ou supérieure à dix millions de dollars américains (USD 10.000.000,-) ou son équivalent dans toute autre devise, ou impliquant une dette de la Société ou tout autre obligation ayant une valeur égale ou supérieure à dix millions de dollars américains (USD 10.000.000,-) ou son équivalent dans tout autre monnaie, à l'exception d'une décision, instruction ou tout autre action (i) qui a été préalablement autorisée par une décision unanime du Conseil conformément aux présents Statuts (ii) de déclarer ou de verser un dividende à l'associé(s) de la Société, ou (iii) qui permet l'amélioration et/ou le développement des droits de propriété intellectuelle de la Société, ne sera valablement adoptée que par le vote positif et unanime de tous les gérants de la Société.

(vii) Les décisions du Conseil sont consignées dans des procès-verbaux signés par le président de la réunion ou, si aucun président n'a été nommé, par tous les gérants présents ou représentés.

(viii) A condition qu'aucun gérant ne peut participer par téléphone ou vidéo lorsqu'il se trouve physiquement présent au Canada, tout gérant peut participer à toute réunion du Conseil par téléphone ou visio-conférence ou par tout autre moyen de communication permettant à l'ensemble des personnes participant à la réunion de s'identifier, de s'entendre

et de se parler. La participation par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à une réunion valablement convoquée et tenue.

(ix) A condition qu'aucun gérant ne peut participer par téléphone ou vidéo lorsqu'il se trouve physiquement présent au Canada, des résolutions circulaires signées par tous les gérants (des Résolutions Circulaires des Gérants) sont valables et engagent la Société comme si elles avaient été adoptées lors d'une réunion du Conseil valablement convoquée et tenue et portent la date de la dernière signature.

### 8.3. Représentation

(i) La Société est engagée par tous les contrats, documents ou instruments qui sont signés par deux (2) gérants de la Société.

(ii) La Société est également engagée par tous les contrats, documents ou instruments qui sont signés par toute(s) personne(s) à qui des pouvoirs limités ou spéciaux ont été délégués par le Conseil ou par une décision du Conseil.

**Art. 9. Gérant unique.** Si la Société est gérée par un gérant unique, toute référence dans les Statuts au Conseil ou aux gérants doit être considérée, le cas échéant, comme une référence au gérant unique.

### Art. 10. Responsabilité et Indemnité des gérants.

10.1. Les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle concernant les engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société, dans la mesure où ces engagements sont conformes aux Statuts et à la Loi.

10.2. La Société devra indemniser chacun de ses gérants sur une base d'indemnisation complète et dans toute la mesure permise par la loi contre toutes les pertes responsabilités, dommages, pénalités, frais, dépenses et débours (y compris, sans limitation, les notes de frais raisonnables et documentées) (la Perte) engagés ou subis par le gérant en raison, découlant de, ou en relation avec l'exécution réelle ou supposée de son mandat de gérant de la Société, en particulier, mais sans s'y limiter, là où de telles pertes (i) découlent de toute réclamation, action, demande, enquête ou instance (qu'elle soit civile, criminelle ou réglementaire) faites, apportées ou menacées à l'encontre du gérant ou (ii) résultent de toute loi luxembourgeoise ou étrangère disposition légale ou réglementaire (y compris, sans limitation toute disposition ou un règlement fiscale applicable).

#### 10.3. Aucune indemnité ne sera versée à un gérant:

(i) en ce qui concerne toute Perte qui aura été définitivement jugée pour avoir été engagé ou subie en raison de la mauvaise foi, de négligence grave, de malhonnêteté, de fraude ou de faute intentionnelle de ce gérant ou un défaut d'agir dans le meilleur intérêt social de la Société par le gérant;

(ii) dans le cas d'un règlement, à moins que le règlement ait été approuvé par un tribunal de la juridiction compétente ou par le Conseil. 10.4. Les charges relatives à la préparation et à la représentation d'une défense de toute plainte, action, poursuite ou procédure ayant le caractère décrit dans le présent article doivent être avancées par la Société avant la décision finale de celles-ci, selon le cas, à la réception de tout engagement ou pour le compte du gérant, de rembourser ce montant s'il est finalement déterminé qu'il n'a pas droit à une indemnisation en vertu du présent article.

## IV. Associé(s)

### Art. 11. Assemblées générales des associés et Résolutions écrites des associés.

#### 11.1. Pouvoirs et droits de vote

(i) Sauf lorsque des résolutions sont adoptées conformément à l'article 11.1. (ii), les résolutions des associés sont adoptées en assemblée générale des associés (chacune une Assemblée Générale).

(ii) Si le nombre des associés de la Société ne dépasse pas vingt-cinq (25), les résolutions des associés peuvent être adoptées par écrit (des Résolutions Ecrites des Associés).

(iii) Chaque part sociale donne droit à un (1) vote.

#### 11.2. Convocations, quorum, majorité et procédure de vote

(i) Les associés peuvent être convoqués aux Assemblées Générales à l'initiative du Conseil. Le Conseil doit convoquer une Assemblée Générale à la demande des associés représentant plus de la moitié du capital social.

(ii) Une convocation écrite à toute Assemblée Générale est donnée à tous les associés au moins huit (8) jours avant la date de l'assemblée, sauf en cas d'urgence, auquel cas, la nature et les circonstances de cette urgence doivent être précisées dans la convocation à ladite assemblée.

(iii) Si des résolutions sont adoptées par écrit, le Conseil communique le texte des résolutions à tous les associés. Les associés votent par écrit et envoient leur vote à la Société endéans le délai fixé par le Conseil. Chaque gérant est autorisé à compter les votes.

(iv) Les Assemblées Générales sont tenues à Luxembourg au lieu et heure précisés dans les convocations.

(v) Si tous les associés sont présents ou représentés et se considèrent comme ayant été valablement convoqués et informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'Assemblée Générale peut se tenir sans convocation préalable.

(vi) Un associé peut donner une procuration écrite à toute autre personne, associé ou non, afin de le représenter à toute Assemblée Générale.

(vii) Sauf disposition contraire des Statuts ou de la Loi, les décisions de l'Assemblée Générale sont adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social. Si cette majorité n'est pas atteinte à la première Assemblée Générale, les associés sont convoqués par lettre recommandée à une seconde Assemblée Générale et les décisions sont adoptées par l'Assemblée Générale à la majorité des voix exprimées, sans tenir compte de la proportion du capital social représenté.

(viii) Les Statuts ne peuvent être modifiés qu'avec le consentement de la majorité (en nombre) des associés détenant au moins les trois-quarts du capital social.

(ix) Tout changement de nationalité de la Société ainsi que toute augmentation de l'engagement d'un associé dans la Société exige le consentement unanime des associés.

(x) Des Résolutions Ecrites des Associés sont adoptées avec le quorum de présence et de majorité détaillés ci-avant. Elles porteront la date de la dernière signature reçue endéans le délai fixé par le Conseil.

**Art. 12. Associé unique.** Dans le cas où le nombre des associés est réduit à un (1):

(i) l'associé unique exerce tous les pouvoirs conférés par la Loi à l'Assemblée Générale;

(ii) toute référence dans les Statuts aux associés, à l'Assemblée Générale ou aux Résolutions Circulaires des Associés doit être considérée, le cas échéant, comme une référence à l'associé unique ou aux résolutions de ce dernier; et

(iii) les résolutions de l'associé unique sont consignées dans des procès-verbaux ou rédigées par écrit.

## V. Comptes annuels - Affectation des bénéfices - Contrôle

### Art. 13. Exercice social et Approbation des comptes annuels.

13.1. L'exercice social commence le premier (1) février et se termine le trente-et-un janvier de chaque année.

13.2. Chaque année, le Conseil doit dresser le bilan et le compte de profits et pertes, ainsi qu'un inventaire indiquant la valeur des actifs et passifs de la Société, avec une annexe résumant les engagements de la Société ainsi que les dettes du ou des gérants et des associés envers la Société.

13.3. Tout associé peut prendre connaissance de l'inventaire et du bilan au siège social.

13.4. Le bilan et le compte de profits et pertes doivent être approuvés de la façon suivante:

(i) si le nombre des associés de la Société ne dépasse pas vingt-cinq (25), dans les six (6) mois de la clôture de l'exercice social en question, soit (a) par l'Assemblée Générale annuelle (si elle est tenue), soit (b) par voie de Résolutions Ecrites des Associés; ou

(ii) si le nombre des associés de la Société dépasse vingt-cinq (25), par l'Assemblée Générale annuelle.

13.5. Si le nombre des associés de la Société ne dépasse pas vingt-cinq (25) l'Assemblée Générale annuelle se tient à l'adresse du siège social ou en tout autre lieu dans la municipalité du siège social, comme indiqué dans la convocation, le deuxième lundi du mois de juin de chaque année à 10 heures. Si ce jour n'est pas un jour ouvré à Luxembourg, l'Assemblée Générale annuelle se tient le jour ouvré suivant.

### Art. 14. Commissaires / Réviseurs d'entreprises.

14.1. Les opérations de la Société sont contrôlées par un ou plusieurs réviseurs d'entreprises agréés, dans les cas prévus par la loi. Les associés nomment les réviseurs d'entreprises agréés, s'il y a lieu, et déterminent leur nombre, leur rémunération et la durée de leur mandat.

14.2. Si la Société a plus de vingt-cinq (25) associés, ses opérations sont surveillées par un ou plusieurs commissaires, à moins que la loi ne requière la nomination d'un ou plusieurs réviseurs d'entreprises agréés. Les commissaires sont sujets à la renomination par l'Assemblée Générale annuelle. Ils peuvent être associés ou non.

### Art. 15. Affectation des bénéfices.

15.1. Cinq pour cent (5 %) des bénéfices nets annuels de la Société sont affectés à la réserve requise par la Loi (la Réserve Légale). Cette affectation cesse d'être exigée quand la Réserve Légale atteint dix pour cent (10 %) du capital social.

15.2. Les associés décident de l'affectation du solde des bénéfices nets annuels. Ils peuvent allouer ce bénéfice au paiement d'un dividende, l'affecter à un compte de réserve ou le reporter en respectant les dispositions légales applicables.

15.3. Des dividendes intérimaires peuvent être distribués à tout moment, aux conditions suivantes:

(i) des comptes intérimaires sont établis par le Conseil;

(ii) ces comptes intérimaires doivent montrer que suffisamment de bénéfices et autres réserves (y compris la prime d'émission) sont disponibles pour une distribution des dividendes intérimaires, étant entendu que le montant requis à distribuer ne peut excéder le montant des bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social dont les comptes annuels ont été approuvés, le cas échéant, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables, et réduit par les pertes reportées et les sommes à affecter à la Réserve Légale;

(iii) la décision de distribuer les dividendes intérimaires doit être adoptée par le Conseil dans les deux (2) mois suivant la date des comptes intérimaires; et

(iv) compte tenu des actifs de la Société, les droits des créanciers de la Société ne doivent pas être menacés.

Si les dividendes intérimaires qui ont été distribués excèdent les bénéfices distribuables à la fin de l'exercice social, le Conseil a le droit de réclamer la répétition des dividendes ne correspondant pas à des bénéfices réellement acquis et les associés doivent immédiatement reverser l'excès à la Société à la demande du Conseil.

## VI. Dissolution - Liquidation

16.1. La Société peut être dissoute à tout moment, par une résolution des associés adoptée par la majorité (en nombre) des associés détenant au moins les trois-quarts du capital social. Les associés nommeront un ou plusieurs liquidateurs, qui n'ont pas besoin d'être associés, pour réaliser la liquidation et détermineront leur nombre, pouvoirs et rémunération. Sauf décision contraire des associés, les liquidateurs sont investis des pouvoirs les plus étendus pour réaliser les actifs et payer les dettes de la Société.

16.2. Le boni de liquidation après la réalisation des actifs et le paiement des dettes, s'il y en a, est distribué aux associés proportionnellement aux parts sociales détenues par chacun d'entre eux.

## VII. Dispositions Générales

17.1. Les convocations et communications, ainsi que les renonciations à celles-ci, peuvent être faites, et les Résolutions Circulaires des Gérants ainsi que les Résolutions Ecrites des Associés peuvent être établies par écrit, par télécopie, e-mail ou tout autre moyen de communication électronique.

17.2. Les procurations peuvent être données par tout moyen mentionné ci-dessus. Les procurations relatives aux réunions du Conseil peuvent également être données par un gérant conformément aux conditions acceptées par le Conseil.

17.3. Les signatures peuvent être sous forme manuscrite ou électronique, à condition de satisfaire aux conditions légales pour être assimilées à des signatures manuscrites. Les signatures des Résolutions Circulaires des Gérants, des résolutions adoptées par le Conseil par téléphone ou visioconférence et des Résolutions Ecrites des Associés, selon le cas, sont apposées sur un original ou sur plusieurs copies du même document, qui ensemble, constituent un seul et unique document.

17.4. Pour tous les points non expressément prévus par les Statuts, il est fait référence à la loi et, sous réserve des dispositions légales d'ordre public, à tout accord présent ou futur conclu entre les associés.

### *Disposition transitoire*

Le premier exercice social de la Société commence à la date du présent acte et s'achèvera le 31 janvier 2014.

### *Souscription et Libération*

Cenovus International Investments S.à r.l., représentée comme indiqué ci-dessus, déclare souscrire à quatre-vingt (80) parts sociales sous forme nominative, sans valeur nominale, et de les libérer intégralement par un apport en numéraire d'un montant de quatre-vingt mille dollars américains (USD 80.000,-), alloués pleinement au compte capital social de la Société.

Le montant de quatre-vingt mille dollars américains (USD 80.000,-) est à la disposition de la Société, comme il a été prouvé au notaire instrumentant.

### *Frais*

Les dépenses, coûts, honoraires et charges de toutes sortes qui incombent à la Société du fait de sa constitution s'élèvent approximativement à mille cinq cents Euros (1.500.- EUR).

### *Résolutions de l'associé unique*

Immédiatement après la constitution de la Société, l'associé unique de la Société, représentant l'intégralité du capital social souscrit, a pris les résolutions suivantes:

1. Les personnes suivantes sont nommées en qualité de gérants de la Société pour une durée indéterminée:

M. Damien Warde, né à Galway, Irlande le 19 février 1950, demeurant à 22, rue Siggy vu Letzebuerg, L-1933, Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg;

M. Gregor D. Dalrymple, né à Edinbourg, Ecosse le 16 mai 1960, demeurant à 18b, rue de la Chapelle, L-8017 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg;

M. Shane Cooke, né à Calgary, Alberta, Canada, le 25 octobre 1975, demeurant à 2240 - 27<sup>th</sup> Street SW, Calgary, Alberta, Canada T3E 2E7.

2. Le siège social de la Société est établi au 16, avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

### *Déclaration*

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare à la requête de la partie comparante que le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une traduction française et que, en cas de divergences, la version anglaise fait foi.

Dont Acte, fait et passé à Luxembourg, à la date qu'en tête des présentes.

Après avoir lu le présent acte, le notaire le signe avec le mandataire de la partie comparante.

Signé: R. GALIOTTO et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 16 avril 2013. Relation: LAC/2013/17544. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR).

Le Releveur (signé): I. THILL.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 22 avril 2013.

Référence de publication: 2013051178/565.

(130063197) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 avril 2013.

---

**CMC Capital Luxembourg 4, Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 275.450,00.**

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.

R.C.S. Luxembourg B 129.327.

—  
EXTRAIT

Les associés, dans leurs résolutions du 22 avril 2013, ont renouvelé les mandats des gérants:

- M. Derry CROWLEY, chartered accountant, Building G, West Cork Technology Park, Clonakilty, Co. Cork, Irlande, gérant de catégorie A;

- M. Donal McARTHUR, chartered accountant, Building G, West Cork Technology Park, Clonakilty, Co. Cork, Irlande, gérant de catégorie A;

- M. Richard HAWEL, directeur de sociétés, 8, rue Yolande, L-2761 Luxembourg, gérant de catégorie B.

Leurs mandats prendront fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2012.

Luxembourg, le 22 avril 2013.

Pour CMC CAPITAL LUXEMBOURG 4

Société à responsabilité limitée

Référence de publication: 2013052533/19.

(130064164) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 avril 2013.

---

**Firelighter (Lux) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1246 Luxembourg, 2A, rue Albert Borschette.

R.C.S. Luxembourg B 174.301.

—  
Monsieur Nicholas WEST a démissionné de sa fonction de gérant de catégorie A de la Société avec effet au 15 janvier 2013.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 avril 2013.

Firelighter (Lux) S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2013052604/14.

(130064339) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 avril 2013.

---

**AMP Capital Investors (IDF No. 1) S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 156.071.

—  
En date du 22 avril 2013, l'associé unique a pris les résolutions suivantes:

- La démission de M. Ivo Hemelraad, en tant qu'administrateur de la Société, est acceptée avec effet au 12 avril 2013; et

- M. Wim Rits, avec adresse professionnelle au 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, est élu nouvel administrateur de la Société avec effet au 12 avril 2013 et ce jusqu'à l'assemblée générale de 2016.

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2013052424/12.

(130064891) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 avril 2013.

---